

Entente Oise-Aisne

Rapport d'activité

2005

Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	<u>5</u>
<u>Les faits marquants de l'année 2005</u>	<u>6</u>
<u>Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>8</u>
1. Aire géographique de compétence	8
2. Objet statutaire	8
3. Organisation	9
<u>Le programme interrégional d'actions pour lutter contre les inondations</u>	<u>10</u>
1. Genèse du programme	11
2. Avancement des opérations en 2005	11
3. Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006	13
<u>La vie de l'Établissement public</u>	<u>14</u>
1. Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne	15
2. La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne	16
- Les propositions du Président de l'Entente Oise-Aisne	17
3. Les comptes de l'Entente Oise-Aisne	19
- Le FCTVA	19
- Le recouvrement des participations	19
4. Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	20
- Le personnel	20
- Locaux et équipements	21
<u>Les actions de l'Entente Oise-Aisne</u>	<u>22</u>
1. Amélioration des connaissances, information préventive et communication	23
- Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation	23
- Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crue (plan Bachelot)	23
- Approche économique de la réduction du risque inondation	24
2. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation	25
- Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	25
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le site de Proisy (02)	26
- Le Canal Seine – Nord Europe et son incidence sur le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise en forêt de Laigue sur les communes de Montmacq et Le Plessis-Brion (60)	28
- L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents pour réduire le risque inondation	29
- L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de ses affluents pour réduire le risque inondation	29

- L'étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons (02)	30
- L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Vresnes	30
- Protocole agricole pour l'indemnisation des préjudices	31
- Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	32
3. Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau	34
- Aide aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	35
- Travaux d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables	37
4. Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte	39
- Implantation d'un radar météorologique dans l'Avesnois	39
- Mission de définition préalable au programme de modernisation des pluviomètres	39

Perspectives 41

Annexes 42

Rétrospectives de l'année 2005	42
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2005	45
Synthèse des propositions des Conseils généraux	46
Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne retenues pour les années 2003 à 2006	47
Indicateurs d'activités	50
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2005	50
- Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	52
- Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan État-Région) en 2005	52
- Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2004	53
- Liste des supports et outils de communication réalisés en 2005	54
- Etudes produites en 2005	54

Le mot du Président

Ce nouveau rapport d'activité vous est adressé avec le rappel de nos missions et objectifs, sa multitude d'informations sur le fonctionnement de la structure, l'état d'avancement de nos études et projets dans le cadre du programme interrégional de lutte contre les inondations, l'avancement



du programme d'actions de prévention des inondations résultant du plan "Bachelot", les actions de soutien aux maîtres d'ouvrages locaux intervenants en matière d'hydraulique douce (entretien et restauration des cours d'eau), les actions en vue de l'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte, les comptes de l'Entente...

Bref, une présentation la plus exhaustive possible d'une activité importante au bénéfice des populations sinistrées lors des crues de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents, dont nous pouvons collectivement nous féliciter.

Et pourtant, le fait marquant de cette année 2005 est incontestablement la divergence persistante sur la répartition financière entre les départements de cette forte activité et le "gel" de toute nouvelle opération qui en résulte.

Dans le rapport d'activité 2004, je faisais déjà état des difficultés qui se profilaient :

"au chapitre des faiblesses, je citerai principalement les "accros" à la solidarité de bassin qui a toujours prévalu dans les décisions votées en Conseil d'administration et qui semble trouver aujourd'hui, dans la mise en oeuvre de la stratégie développée dans le rapport Dunglas et les projets en cours et à l'étude, un essoufflement".

Je me dois de rappeler que lors de mon élection à la présidence, le 28 novembre 2002, j'ai pris deux engagements clairs :

1. faire en sorte que l'objectif premier de l'Entente, la lutte contre les inondations, entre le plus rapidement possible dans une phase de réalisation et je suis heureux d'avoir pu participer, le 10 mars dernier, à la cérémonie de lancement officiel des travaux du site de Longueil-Sainte-Marie ;
2. la prise en compte des légitimes revendications, du département de la Meuse en particulier, pour un réexamen de la répartition financière des contributions des Départements, ce qui a été une réalité avec la signature des "conventions Meuse" signées fin 2004.

Il reste que la section d'investissement des budgets 2005 et 2006 est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Cette augmentation qui masque en réalité un report des crédits de paiements sur le dossier de Longueil-Sainte-Marie du fait du retard lié à la procédure de déclaration d'utilité publique, alimente, depuis de nombreux mois, le débat en Conseil d'administration sur la pertinence des clefs de répartition statutaires.

En particulier, le département de la Marne est le seul à n'avoir pas délibéré sur le projet de nouveaux statuts qui a été validé par le Conseil d'administration de l'Entente et par les cinq autres assemblées départementales.

Les conséquences de cette situation sont outre que les Départements de l'amont supportent à eux trois des contributions basées sur les anciens statuts, c'est-à-dire supérieures de 42% (10% des contributions globales) à ceux prévus dans la proposition de l'Entente, mais également que les projets d'études et de travaux complémentaires sont gelés et les participations financières de nos partenaires (CPER, PaPI) en passe d'être perdues.

Alors quelles perspectives ?

Je suis pour ma part optimiste et en tout état de cause déterminé à ce que nous trouvions la solution la plus adaptée à l'intérêt de tous. Pour cela, je poursuivrai les contacts avec les Présidents des 6 Conseils généraux en mettant en avant l'obligation que nous avons de préserver la solidarité qui fait la force de l'Entente.

Pour le reste, le budget 2006 est aujourd'hui voté, le dossier de Proisy est entré dans sa phase de définition du projet, les études d'avant-projet des sites de Watigny et de Saint-Michel, dans les hautes vallées de l'Oise et de Boureuilles, sur les hauts bassins de l'Aisne, se poursuivent. Le protocole fixant les principes généraux de l'indemnisation des exploitations agricoles grevées par une servitude liée aux ouvrages de l'Entente sera finalisé dans les prochaines semaines. L'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation sera inaugurée à la fin du premier semestre... Comme vous le voyez, l'Entente poursuit néanmoins ses missions et vous en découvrirez le détail à la lecture de ce rapport dont je salue une nouvelle fois la qualité.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Les faits marquants de l'année 2005

JANVIER

26 janvier : présentation du projet de Saint-Michel (02) au conseil municipal en présence du Conseiller général du canton.

28 janvier : rencontre avec les représentants d'associations de sinistrés de l'Oise et du Val d'Oise au Conseil général du Val d'Oise.

31 janvier : présentation du projet de Watigny (02) au conseil municipal en présence du Conseiller général du canton.

FÉVRIER

2 février : réunion du comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation, au Conseil général de la Marne.

MARS

4 mars : 4^{ème} réunion du comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, pour réduire le risque inondation, à la sous-préfecture de Vervins, sous la présidence de Mme la sous-préfète.

11 mars : participation du président et du directeur au comité consultatif des études au projet du canal Seine-Nord Europe à Amiens, sur invitation du préfet de la région Picardie.

17 mars : élection des membres du comité de bassin, candidature de M.Seimille en suppléance de M.Tessier, Président de l'EPTB Marne.

22 mars : rencontre du président et des services avec les élus marnais au sujet de l'étude de faisabilité sur l'Aisne amont et l'Aire, sous la présidence de M. le sous-préfet de Sainte-Ménéhould.

30 mars : réunion du comité de concertation hydraulique sur la vallée de l'Oise à la sous-préfecture de Compiègne.

AVRIL

13 avril : réunion des six présidents des Conseils généraux membres de l'Entente à l'Assemblée nationale.

21 avril : Conseil d'administration de l'Entente.

MAI

31 mai : comité de suivi de l'étude de faisabilité sur le secteur de Soissons, à Soissons, sous la présidence de M. le sous-préfet.

JUIN

3 juin : réunion du comité de suivi "conception et réalisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation".

8 juin : comité technique du Plan d'actions de prévention des inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne (PaPI), à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

10 juin : visite du site du projet de Montmacq en présence du sous-préfet de Compiègne et de nombreux élus.

23 juin : rencontre des services de la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour finaliser les barèmes d'acquisition des terrains de Proisy.

30 juin : réunion publique de présentation des aspects fonciers du projet de Proisy, à Proisy.

JUILLET

1^{er} juillet : 1^{ère} réunion du comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes, à l'hôtel de ville de Noyon, en présence du sous-préfet et de nombreux élus.

AOÛT

29 août : réunion de présentation aux maires concernés des travaux sur les rivières domaniales non navigables à Vouziers, en présence du sous-préfet.

SEPTEMBRE

2 septembre : rencontre du président et des services de l'Entente avec le président du Conseil général de la Marne, M. René-Paul Savary, à Châlons-en-Champagne.

9 septembre : réunion du groupe de travail pour l'élaboration d'un protocole pour l'indemnisation des préjudices causés par les aménagements d'écroulement des crues.

19 septembre : le président assiste et participe au Comité de consultation du canal Seine-Nord-Europe à Amiens.

29 septembre : réunion du comité de suivi "conception et réalisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation".

OCTOBRE

3 octobre : rencontre du président et des services de l'Entente avec le président du Conseil général de l'Aisne, M. Daudigny et M. Thomas, 1^{er} Vice-président, à Laon.

4 octobre : réunion du comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons, sous la présidence du sous-préfet.

6 octobre : Conseil d'administration de l'Entente.

7 octobre : participation des services au salon Prévirisq, à Mâcon.



NOVEMBRE

24 novembre : Conseil d'administration de l'Entente.

DÉCEMBRE

16 décembre : rencontre du président et des services avec Mme la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, à Paris.

Présentation générale de l'Entente Oise-A




L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont les membres. Cet établissement public de coopération interdépartementale a le statut juridique d'une institution interdépartementale et dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'Entente Oise-Aisne est membre de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui couvrent la plupart des grands bassins de France.

Aire géographique de compétence

L'Entente Oise-Aisne exerce ses compétences sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Ce bassin, d'une superficie de près de 17000 km², comporte plus de 5000 km de rivières, dont 400 km de rivières domaniales.

Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

-  Réseau hydrographique
-  Bassin versant de l'Oise et de l'Aisne
-  Ville principale

Objet statutaire

Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, l'Entente Oise-Aisne contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents sans modifier la vocation existante des espaces concernés, sauf s'il s'agit de mettre en place des dispositifs de lutte contre les inondations.



isne

Organisation

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (cinq Conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leurs assemblées respectives).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Monsieur Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val-d'Oise, 1^{er} adjoint au maire de Pontoise, exerce la présidence de l'Entente Oise-Aisne depuis le 28 novembre 2002.

Après le renouvellement partiel des délégués des départements désignés pour siéger au Conseil d'administration de l'Entente installé au cours de la séance du 6 mai 2004, les membres suivants ont été élus pour former le Bureau de l'Entente :

- Président : M. Gérard SEIMBILLE, Conseiller général du Val d'Oise
- 1^{er} Vice-président : M. Jean-François LAMORLETTE, Conseiller général de la Meuse
- 2^{ème} Vice-président : Mme Mireille GATINOIS, Conseiller général des Ardennes
- 3^{ème} Vice-président : M. Jean-Jacques THOMAS, Conseiller général de l'Aisne
- Secrétaire : M. Patrice CARVALHO, Conseiller général de l'Oise
- Secrétaire adjoint :
 - janvier à mars : Mme Françoise DUCHEIN, Conseillère générale de la Marne
 - mars à décembre : M. Pascal PERROT, Conseiller général de la Marne





Le
programme
interrégional d'actions
pour lutter
contre les inondations

Genèse du programme

L'étude de définition d'actions d'aménagement du bassin de l'Oise réalisée par le bureau d'étude ISL en 2001 avait aidé l'Entente à définir **une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne**. 86 sites potentiels d'aménagement avaient alors été identifiés (d'une capacité totale de stockage de 65 millions de m³ environ). Ils constituaient l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies).

Les gains hydrauliques étant cumulatifs, plus les réalisations seraient nombreuses, plus les gains seraient importants. Le gain potentiel total susceptible d'être atteint au terme de la réalisation du programme était évalué entre 30 et 40 cm de réduction de la montée

maximale des eaux, en moyenne sur l'ensemble du bassin, lorsque de fortes crues similaires à celles de 1993 et 1995 se reproduiraient.

La mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet "lutte contre les inondations" des contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise-Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002, avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des premières opérations présentées par l'Entente à ses partenaires financiers.

Avancement des opérations en 2005

En 2005, l'Entente a poursuivi l'engagement des opérations initiées en 2003 et piloté les réalisations correspondantes. A savoir :

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagement à fin 2005
CPER 2002/2 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites de Proisy (02) et de Montmacq (60) - phase conception et concertation	Proisy : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, étude d'impact, actions de communication...) Montmacq : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, études complémentaires associées (relevés topographiques, reconnaissances géotechniques, diagnostic des risques)	560 000 € TTC	100%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € HT	100%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € HT	80%

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Engagement à fin 2005
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € TTC	96%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € TTC	60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € HT	94%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € HT	19%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € HT	68%
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G., Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € TTC	55%
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € HT	0%

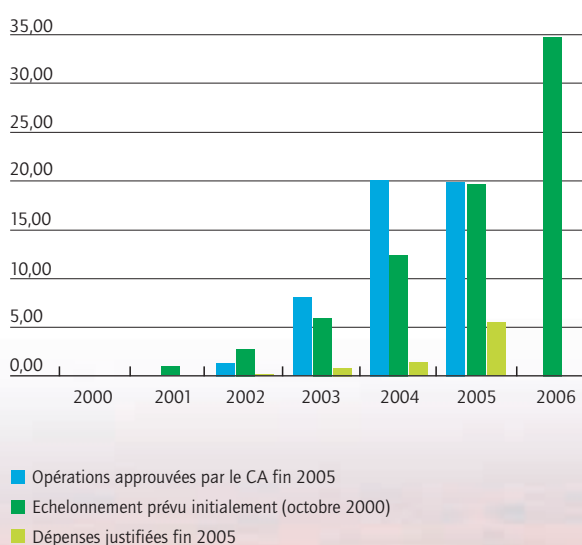
Avancement du Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006

L'année 2005 a été particulièrement difficile. La demande répétée de certains départements pour une révision de la clé de répartition financière a été maintes fois reformulée et des divisions sur l'évolution à prévoir se sont affirmées. Cette situation a rendu nécessaire une rencontre des six présidents de Conseils généraux et une pause dans les nouveaux engagements. La situation de "crise ouverte" entre départements de l'amont et de l'aval a perduré tout au long de l'année, et aucune nouvelle opération n'a été approuvée. L'avance prise en fin d'année 2004 par rapport aux prévisions initiales, avec l'approbation du dossier de travaux de Proisy pour 8,2 M€, a été, de fait, perdue.

Les dépenses justifiées ont progressé grâce aux premiers décaissements, relatifs au chantier de Longueil-Sainte-Marie, à partir de novembre.

Toutefois, Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly OLIN, a fait savoir au président de l'Entente, lors d'une rencontre le 16 décembre, que la limite d'engagement des PaPI était prolongée de 2 ans, soit jusqu'en 2008. Les justificatifs de dépenses seront à produire au plus tard en 2010. Cette latitude devrait permettre à l'Entente

Programme interrégional (CPER 2000-2006)
Réalizations fin 2005 et prévisions révisées
(montants cumulés des dépenses en millions d'euros)



de consommer les engagements, dès lors que les six Conseils généraux se seront retrouvés autour d'un projet commun.



La •
vie
de l'Établissement
public

Les réunions statutaires de l'Entente Oise-Aisne

En 2005, le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel COUNOT	Anizy-le-Château	Yves DAUDIGNY	Marle
Daniel CUVELIER	Guise	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Raymond DENEUVILLE	La Fère	Thierry LEFEVRE	Vermand
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Philippe TIMMERMAN	Neufchâtel
Isabelle VASSEUR	Fère-en-Tardenois	Annick VENET	Vailly-sur-Aisne
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Atigny	Patrice GROFF	Monthois
Thierry DION	Château-Porcien	Dominique GUERIN (M.)	Machault
Mireille GATINOIS	Asfeld	Marc LAMENIE	Tourteron
Michel MARCHET	Carignan	Joseph AFRIBO	Rethel
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Pascal PERROT	Vertus	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Bertrand COUROT	Sainte-Ménéhould	François MOURRA	Fismes
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Luc MATHIEU	Vitry Ouest
Michel VOISIN	Reims VII	Jean-René MAILLARD	Reims IV
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Jean-Claude THOMAS	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Gérard ABBAS	Bar-le-Duc Sud	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Roland CORRIER	Bar-le-Duc Nord
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Sylvain MONTI	Damvillers
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Pierre PARISSÉ	Revigny-sur-Ornain
Bernard VILLEFAYOT	Clermont-en-Argonne	Yves PELTIER	Charny
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Bertrand BRASSENS	Compiègne Sud-Est
François FERRIEUX	Compiègne Sud-Ouest	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Marcel FOUET	Estrées-Saint-Denis	Thierry FRAU	Lassigny
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Patrice MARCHAND	Chantilly
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Bernard CALABUIG	Bezons
Jackie BRETON	L'Hautil	Gérard CLAUDEL	Vallée du Sausseron
Dominique GILLOT (Mme)	Cergy-Sud	Daniel DESSE	Viarmes
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Thierry SIBIEUDE	Cergy-Nord	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

Le Conseil d'administration a tenu trois séances ordinaires, le 21 avril, le 6 octobre et le 24 novembre, précédées pour chacune d'entre elle d'une réunion du bureau.

La commission d'appel d'offres s'est réunie cinq fois, le 10 mars, le 21 avril, le 28 avril, le 3 juin et le 6 octobre.

Projet ayant fait l'objet d'une attribution par appel d'offres

10/03/05	Aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie - Etude des candidatures pour le marché de génie civil
21/04/05	Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : Lots 1, 2 et 3 selection des candidats Lot 1 : Entretien et restauration des berges de la rivière Oise dans les départements de l'Oise et de l'Aisne Lot 2 : Entretien et restauration des berges de la rivière Aisne dans les départements de l'Aisne et des Ardennes Lot 3 : Travaux morphologiques sur l'ensemble du réseau (rivières Oise et Aisne dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes) Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : selection des candidats
28/04/05	Aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie - Choix du titulaire du marché de génie civil : Eurovia/Sethy/Dehe TP Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne Lot 1 : Entretien et restauration des berges de la rivière Oise dans les départements de l'Oise et de l'Aisne - Choix du titulaire :TPRF Ruget Lot 2 : Entretien et restauration des berges de la rivière Aisne dans les départements de l'Oise et de l'Aisne - Etude des offres et décision de remettre un questionnaire complémentaire Lot 3 : Travaux morphologiques sur l'ensemble du réseau (rivières Oise et Aisne dans les départements de l'aisne, de l'Oise et des Ardennes) : Choix du titulaire : Les chantiers du Barrois et ACN Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : Etude des offres et décision de remettre un questionnaire complémentaire
03/06/05	Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne Lot 2 : Entretien et restauration des berges de la rivière Aisne dans les départements de l'Oise et de l'Aisne - Choix du titulaire : Forêts et Paysages Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : Choix du titulaire - SPMC Journal
06/10/05	Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie - Adoption d'un avenant - Hydratec Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy - Etude d'un avenant - Stucky

M.Gérard Seimbille a provoqué une réunion avec les six Présidents de conseils généraux, MM. Thomas (représentant M. Daudigny), Huré, Namy, Rome, Savary et Scellier. Sur proposition et avec l'appui du Président Scellier, cette réunion a pu se tenir à l'Assemblée nationale le 13 avril.

Au cours des différents échanges entre les présidents des Conseils généraux et le président de l'Entente, il est apparu un déficit de communication entre les services des départements et les services de l'Entente Oise-Aisne. M. Cornet, directeur de l'Entente et Mme Navez, responsable de la communication, ont entrepris la tournée des différents services. Ces rencontres se sont déroulées entre le 9 mai et le 25 octobre. Un effort particulier d'information sur les activités des services, au jour le jour, a été entrepris par l'édition trimestrielle d'un feuillet "L'Entente toutes crues" à destination de l'ensemble des conseillers généraux des six départements, et des services.

La solidarité au sein du bassin de l'Oise et de l'Aisne

La solidarité interdépartementale dans la lutte contre les inondations constitue le fondement de l'Entente Oise-Aisne et la raison d'être de l'Etablissement public territorial de bassin.

Toutefois, l'attachement des Conseils généraux membres de l'Entente à ce principe, tout comme le prix que chacun se déclare prêt à payer pour bénéficier en retour des actions collectives conduites par l'Entente, a depuis longtemps fait l'objet de diverses appréciations. Le débat sur ces questions devenant récurrent, M. Gérard Seimbille a souhaité réunir les six Présidents des Conseils généraux membres de l'Entente. Cette rencontre s'est tenue avec l'appui du Président Scellier le 13 avril 2005 à l'Assemblée nationale. Elle avait pour objectif de répondre aux demandes légitimes de certains présidents face à la montée en puissance de l'Institution et à la croissance



des investissements qu'elle réalise sur les six départements pour agir contre les inondations.

Cette réunion fut suivie des contributions écrites de cinq départements à l'exception du département de l'Aisne qui a fait connaître sa position lors de contacts avec le Président (annexe : Synthèse des propositions des Conseils généraux page 46 et 47).

Les propositions du Président de l'Entente Oise-Aisne

Les contributions écrites des cinq présidents sur le devenir de l'Entente Oise-Aisne ont conduit M. Gérard Seimille, président de l'Entente Oise-Aisne, à formuler différentes propositions tenant compte au mieux des demandes de chacun. Ces propositions, envoyées aux six Départements le 27 juillet 2005, pouvaient se synthétiser comme suit :

- un plan d'action de 11 sites à réaliser d'ici 2015 ;
- la mise en place d'une démarche de concertation pour étudier notamment les enjeux locaux d'inondations et rechercher des solutions techniques efficaces dès les faibles crues ;
- une programmation 2006-2015 des budgets de l'Entente permettant une planification des contributions sur la durée du plan ;
- la nécessaire élaboration d'un protocole d'accord avec la Profession agricole relatif à l'indemnisation des dommages créés par les aménagements hydrauliques ;
- une proposition de clé de financement unique pour l'ensemble des dépenses supportées par les Conseils généraux ;
- les incidences financières par Département des projections budgétaires sur la base de cette proposition de clé.

La réunion du Bureau du 15 septembre devait permettre de valider les principes à retenir par les délégués mandatés pour finaliser cet accord. Cela aurait permis à l'Entente Oise-Aisne de reprendre au plus vite son rythme d'actions sur le plan en cours, dont le cofinancement par les partenaires Etat-Régions est assuré. Quatre départements sur six (Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise) étaient représentés à ce Bureau.

- M. Patrice GROFF, mandaté par le président du Conseil général des Ardennes, réaffirmait la nécessaire solidarité de bassin et donnait son accord sur les nouvelles propositions de clé de répartition faites par l'Entente. Il prenait également acte de l'accord de principe obtenu pour l'élaboration du protocole général d'indemnisation des préjudices agricoles.

- M. Jean-François LAMORLETTE, mandaté par le président du Conseil général de la Meuse, réaffirmait son accord sur un fonctionnement de l'Entente sur base d'une clé unique sous réserve de la concrétisation du protocole d'indemnisation agricole. Il faisait part de la demande du Département d'exonérer des frais d'entretien les ouvrages situés sur son territoire pour les communes bénéficiaires. Il demandait également que l'on étudie tous les moyens possibles pour protéger Varennes-en-Argonne contre les crues fréquentes mais préjudiciables, y compris celles pour lesquelles l'aménagement de Boureuilles ne fonctionnerait pas. Enfin, il en appelait à une maîtrise des budgets de l'Entente.

La Meuse actait donc finalement les propositions de l'Entente et estimait que l'Institution répondait aux demandes du Département. La Meuse souhaitait toutefois une nouvelle rencontre entre les trois présidents des départements amont.

- Le département de l'Oise affirmait sa volonté de conserver une clé unique de financement et demandait que les six critères préalablement utilisés pour l'établissement des clés soient maintenus.
- Le département du Val d'Oise confirmait également sa volonté d'opter pour une clé unique et était favorable au plan proposé par l'Entente.
- Les départements de l'Aisne et de la Marne n'étaient pas représentés au sein du Bureau.



Toutefois :

- Dans un courrier en date de 13 septembre 2005, M. Daudigny, Président du Conseil général de l'Aisne, réaffirmait son attachement à la solidarité de bassin. Quant au fonctionnement de l'Entente, il précisait que "c'est bien au sein de l'Entente qu'une politique globale et cohérente d'aménagement entre les six départements du bassin versant doit être définie et conduite par le Conseil d'administration représentatif des collectivités membres".
- Les services de l'Entente ont rencontré une nouvelle fois les services du Conseil général de la Marne, le 14 septembre 2005. Cette réunion a confirmé les points de divergences qui perdurent entre l'Institution et ce Département. Ainsi, le Département de la Marne considérait comme nécessaire à la poursuite des discussions :
 - La modification des statuts de l'Entente de manière à ce que l'Institution ne puisse prendre aucune nouvelle autorisation de programme sans l'accord des six présidents de Conseils généraux.
 - La modification des statuts de l'Entente afin de consigner la règle selon laquelle le budget annuel de l'Institution serait élaboré à partir des sommes que chaque Département serait prêt à apporter en fonction de ses disponibilités propres.
 - L'établissement d'une clé de financement spécifique pour le programme de ralentissement dynamique. Celle-ci ne solliciterait que les Départements bénéficiaires.

Ces différentes demandes ont conduit le président de l'Entente à revoir ses propositions de plan d'action pour la période 2006-2015. Le 27 octobre, François Scellier, Président du Conseil général du Val-d'Oise et Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne adressaient, respectivement, aux départements membres, leurs ultimes propositions.

Outre l'adhésion du département du Val-d'Oise aux

propositions exprimées par le président de l'Entente dans son courrier du 27 juillet, Monsieur Scellier exprimait la possibilité, pour le Val-d'Oise, de faire un effort spécifique pour porter son taux de contribution de 13,53 % (résultat mathématique des critères pris en compte pour le calcul de la clé de répartition) à 16,53 %, si cela permettait de diminuer d'un point la charge respective de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne, et de déboucher sur un accord global.

Les avancées exprimées par M. Scellier ont conduit le Président Seimbille à soumettre aux Conseils généraux un nouveau plan d'actions. La stratégie mise en œuvre comprendrait 7 sites pour la régulation des crues exceptionnelles jusqu'en 2015. Il s'agirait des sites de Longueil-Sainte-Marie (60), Proisy (02), Saint-Michel et Watigny (02), Boureuilles (55), Villers-en-Argonne (51) et un site à identifier en amont de Rethel (08).

Le choix de ces sites répond à diverses préoccupations conjointes : ils ont une capacité importante (au moins 1 Mm³ sur les hauts bassins) et se situent à l'amont immédiat de zones urbaines exposées au risque. Les populations bénéficiaires sont ainsi intéressées à la réalisation d'un tel aménagement, dès lors que l'on intègre leurs attentes d'être protégées dès les premiers débordements préjudiciables. Par ailleurs, un maillage du réseau hydrographique, visant à lamener les différentes ondes de crues qui se propagent depuis l'ensemble des versants, doit permettre d'atteindre un effet cumulatif.

Cette stratégie permettrait, en appliquant la nouvelle clé de répartition proposée (76% pour les départements aval, 24 % pour les départements amont*) une réduction des enveloppes budgétaires et un lissage des contributions des départements plus conformes à leurs disponibilités budgétaires. Le pic d'investissements incontournable, dû à la concrétisation des projets de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy en 2007, serait atténué par la consommation de l'excédent reporté dont bénéficie l'Entente Oise-Aisne.

* Les trois départements de l'aval sont les plus exposés aux inondations. Aussi, ils sont intéressés au programme de réalisation d'aires de ralentissement dynamique des crues, qui constitue environ les trois quarts du budget sur la période 2006-2015. Le quart restant est composé des aides aux collectivités, essentiellement captées par les départements amonts hors le Val-d'Oise (84% des aides versées allouées depuis 2001).

Il est donc proposé une pondération de 75% pour le nombre de logements inondés sur la crue de 1993 dans le bassin, par département, et 25% pour le linéaire de cours d'eau, représentatif des aides potentielles apportées aux collectivités.

Les trois départements de l'amont, qui reçoivent les eaux de pluie qui génèrent les crues, expriment essentiellement leur solidarité envers les populations de l'aval ; seul le département des Ardennes est significativement sensible aux inondations, dans le Rethelois, et bénéficiera du programme d'aménagement sur les hauts bassins (3 sites à créer en amont de Rethel).

La solidarité est proportionnelle à la population départementale dans le bassin, avec un poids de 60% ; le bénéfice attendu des aménagements est représenté par le nombre de logements inondés sur la crue de 1993, avec un poids de 40%.

Enfin, le linéaire de cours d'eau n'est pas retenu comme critère, les aides versées aux collectivités sur ces trois départements ne représentant que 14% du budget des aides aux collectivités.

L'acceptation de ces nouvelles propositions induirait la révision des statuts de l'Entente Oise-Aisne. Cette ultime étape a été proposée au Conseil d'administration de l'Entente le 24 novembre alors que cinq Départements avaient confirmé leur accord de principe sur les nouvelles propositions tandis que le Département de la Marne refusait le principe d'une clé unique.

Lors de ce Conseil d'administration, M. Rocha, Conseiller général de la Marne, demandait une nouvelle réunion des six présidents de Conseils généraux avant toute décision. Il indiquait par ailleurs que le programme de ralentissement dynamique devait être financé au prorata des bénéficiaires, en considérant le nombre de logements inondés. L'application de ce critère conduirait à une participation de la Marne de 0,65 %, contre plus de 17 % sur la clé actuelle, ce qui serait comparable à la part de la Meuse, qu'il est envisagé de ramener à 1,39 %.

Les cinq autres départements confirmaient leur acceptation du nouveau programme à l'horizon 2015 ainsi que son financement et se disaient prêts à faire acter par leurs instances délibérantes les nouveaux statuts proposés. Le mandat donné par le Conseil de solliciter les six Conseils généraux sur ce projet de révision des statuts a été mis aux voix. A l'exception des délégués de la Marne qui se sont abstenus, les représentants des autres départements ont voté favorablement.

Chaque Assemblée a désormais à délibérer indépendamment. Ce n'est qu'au moment de l'acceptation unanime des six membres que l'Entente pourra intégrer les nouvelles clés dans ses statuts et les répercuter sur les contributions des Départements.

Les comptes de l'Entente Oise-Aisne

Le FCTVA

La convention signée entre l'Etat et l'Entente autorise cette dernière à effectuer des travaux sur le Domaine public fluvial. Cela permet à l'Entente de bénéficier du remboursement de la TVA sur les travaux réalisés pendant les années 2000, 2001 et 2002.

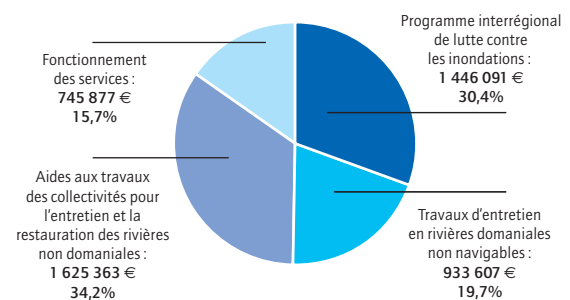
Le recouvrement des participations

L'opération d'apurement des comptes a été close cette année. Le département de la Meuse a honoré tous ses titres restés en attente depuis plusieurs mois, et a souligné la volonté de l'Entente qui s'est efforcée de trouver les réponses adéquates à ses préoccupations.

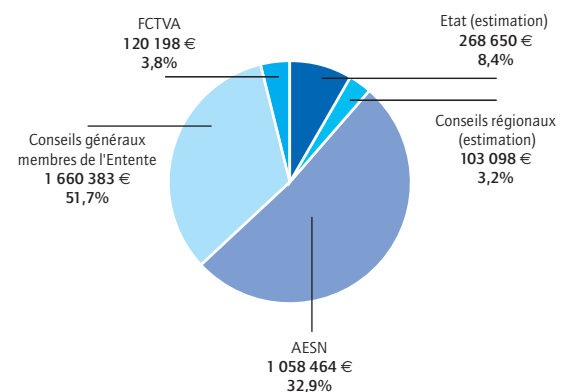
Cette année, le recouvrement des participations émises par les services de l'Entente atteint 96%, le Département de la Marne n'ayant pas honoré les titres de l'exercice 2005 correspondant à sa participation sur le programme interrégional et sur le fonds d'indemnisation des dommages agricoles.

Dépenses et recettes de l'année 2005

Compte administratif 2005 - Dépenses (en euros)



Compte administratif 2005 - Recettes (en euros)



Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

Le personnel

Les services de l'Entente n'ont pas connu en 2005 de renforcement. Par contre, divers postes ont connu des changements.

Les postes de direction :

Les services ont dû faire face au départ de M. Daniel Berthery qui a souhaité réintégrer la fonction publique de l'Etat à l'issue de sa période de détachement, rendant ainsi vacant le poste de direction.

Monsieur Jean-Michel Cornet, ingénieur principal, s'est vu confier la direction des services par Monsieur le Président, à compter du 1^{er} mars 2005.

Le poste d'ingénieur en chef n'étant plus nécessaire, il a été supprimé et substitué par un poste d'ingénieur principal pour faire fonction d'adjoint au directeur à compter du 15 avril. Ce poste a été pourvu par le recrutement de M. William Halbecq.

Les services ont néanmoins dû faire face au départ de ce dernier, le 24 octobre. Le Président en sa qualité de chef du personnel, a choisi de pourvoir le poste de directeur adjoint en interne et de le confier à Mme Laurence Navez.

L'équipe technique :

Un poste d'ingénieur, chef de projet, a été pourvu en la personne de M. Patrice Valat, en renforcement de l'équipe technique.

Le poste vacant d'ingénieur principal ne correspondant plus aux attentes des services, il a été supprimé et remplacé par un poste d'ingénieur (subdivisionnaire). Ce poste sera pourvu début 2006.

M. Christophe Blin, recruté sous contrat dans le grade de technicien supérieur en tant que chargé de l'information géographique a quitté les services le 31 décembre.



Le pôle administratif :

Mme Sophie Nicolas, attachée, responsable des finances et de l'administration générale, a choisi de prolonger son congé de maternité par un congé parental d'une durée maximale de trois ans. Mlle Caroline Soyeux a été engagée sous contrat pour son remplacement.

Ainsi les services de l'Entente étaient pourvus comme suit à la fin de l'année 2005 :

5 Agents titulaires ou stagiaires à plein temps :

- 1 Ingénieur principal : directeur des services
- 2 Ingénieurs subdivisionnaires : 1 ingénieur responsable de l'équipe technique et 1 ingénieur chargé du pilotage des études pour réduire le risque
- 1 adjoint administratif principal : assistante de direction
- 1 agent administratif : assistante administrative

2 agents titulaires à temps partiel :

- 1 attachée territorial : responsable de finances, des marchés publics et de l'administration générale en congé parental
- 1 rédacteur en chef (salariée du SMVO) : chargée de la gestion des carrières des agents de l'Entente, des salaires et des prestations sociales

Agents à plein temps sous contrat à durée déterminée :

- 1 attachée principale : directrice adjointe
- 1 responsable des marchés publics
- 1 comptable
- 1 technicienne chargée de l'instruction technique des dossiers de demande de subventions des collectivités locales

Locaux et équipements :

Depuis février 2004, les services de l'Entente travaillent dans des locaux répartis sur deux sites en centre ville de Compiègne. Le président a souhaité, dans un souci d'efficacité et de cohésion, que l'Entente envisage de se regrouper sur un site unique. Les services ont effectué tout au long de l'année de nombreuses visites et recherches assez infructueuses. C'est pourquoi les services envisagent désormais d'aménager les combles situés au-dessus des locaux actuels de la place Saint-Jacques. Plusieurs avantages résultent de cette opportunité :

- pas de changement d'adresses des services, donc pas de perte d'identité de l'Entente
- un déménagement réduit en termes de volume, de délai, de coût
- pas de discontinuité de service puisque 7 agents sur 11 sont déjà en place
- la possibilité d'aménager les combles en fonction des besoins réels des services
- la maîtrise des délais des travaux et donc l'absence de double loyer
- une maîtrise des loyers futurs.

Les services sont dans l'attente d'une autorisation du propriétaire pour le lancement des travaux dont le financement pourrait être assuré par affectation d'une partie de l'excédent d'investissement.





Les
actions
de l'Entente Oise-Aisne

I. Améliorations des connaissances, information préventive et communication

Conception et organisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation

Le projet d'exposition itinérante sur la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne, initié en 2004, et confié au groupement Présence/Grand'R, est entré dans une phase de réalisation concrète en 2005. La structure conceptuelle de l'exposition et l'élaboration du contenu des messages sont aboutis. Le design est déterminé, et la sélection iconographique achevée. Le comité de suivi réunissant les représentants de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Service de la navigation de la Seine, de la DIREN Picardie et de la DIREN Ile-de-France en présence du président de l'Entente, Gérard Seimbille, a suivi l'évolution et validé le travail au cours de trois rencontres qui se sont tenues le 25 janvier, le 3 juin et le 29 septembre.

Une vingtaine de panneaux décriront le fonctionnement du bassin versant de l'Oise et les différentes actions cohérentes entreprises pour réduire le risque d'inondation. Ils seront complétés par trois films réalisés dans le courant du mois d'octobre. Ils illustrent par des témoignages de sinistrés ou d'experts la situation du bassin de l'Oise face au risque d'inondation. Deux bornes informatiques parachèveront l'ensemble.

L'exécution de chacune des deux premières phases a donné lieu, conformément au marché, au paiement des premiers acomptes, soit 60 % du montant de la tranche ferme.

L'exposition devrait être terminée mi 2006. Son itinérance pourra alors débuter. Elle couvrira chacun des départements membres de l'Entente.

Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crue (plan Bachelot)

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, instaure un certain nombre d'obligations. Elle impose notamment aux communes concernées par le risque inondation de poser des repères de crues. Ces repères matérialisent les niveaux des plus hautes eaux connues.



L'Entente Oise-Aisne a élaboré un programme d'aide aux collectivités locales pour la pose de repères de crues transmis en juillet à toutes les communes (183) concernées par le risque d'inondation sur le bassin sous forme d'une plaquette d'information.

A la fin de l'année 2005, 36 communes et deux communautés de communes (comprenant 68 communes) s'étaient déclarées volontaires pour participer à ce programme. Après un classement des communes prioritaires (en fonction des niveaux d'eau atteints, de la présence d'un bâtiment public susceptible d'accueillir le repère...), les services ont entrepris un repérage sur le terrain des sites potentiels d'accueil.

Les éléments constitutifs des repères (mires limnimétriques, macarons conformes aux prescriptions de l'Etat) ont été confiés, après appels d'offres à la société "Empreintes" de Dremil-Lafage (31). La prestation de nivellement a été attribuée au cabinet Chollet-Leduc de Saint-Quentin (02).

Les premiers repères seront posés au cours du premier trimestre 2006.



Approche économique de la réduction du risque d'inondation

Le programme d'actions de prévention des inondations de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003-2006, primé par le ministère de l'écologie et du développement durable, comporte plusieurs initiatives sur le thème de la réduction de la vulnérabilité, complément essentiel des actions en cours visant à réduire l'aléa. Ainsi, les services de l'Entente œuvrent à la mise en place d'un système d'informations géographiques (SIG) dédié à la gestion du risque inondation.

Le recensement des enjeux plus ou moins vulnérables sur le bassin va permettre de disposer des bases de données contenant des informations sur le patrimoine exposé aux inondations, sur l'activité économique et les coûts indirects de l'inondation.

Le groupement SIEE-STRATEGIS-CALLISCOPE en charge de cette approche économique de la réduction du risque d'inondation sur le bassin a commencé son étude par une analyse prospective. 170 communes ont été sondées. Cette approche a permis de recenser les établissements recevant du public (ERP) inondables et/ou déjà inondés. Les informations sur les dommages causés par les précédentes crues ont été également collectées. Ce recensement a été complété par une analyse de l'architecture des bâtiments concernés (existence de sous-sols, rez-de-chaussée surélevés...) et des matériels susceptibles d'être sensibles au risque (présence d'archive en sous-sol ou rez-de-chaussée, machines nécessaires à la production...).

Une autre enquête a été menée auprès des services de l'Etat et des chambres consulaires pour un recensement exhaustif des réseaux (routes, EDF, SNCF, assainissement, eau potable, ...) et les perturbations engendrées par leur non fonctionnement lors des fortes crues.

Les bases INSEE ont ensuite été analysées. Elles ont permis d'identifier près de 21 000 entreprises. Les différentes activités économiques ont été repositionnées sur un fond géographique afin de pouvoir les situer précisément. Ce travail a été effectué pour toute la zone inondable élargie de 500 mètres.

Enfin, la collecte d'information s'est terminée par un travail de photo-interprétation. Il a permis d'identifier l'occupation des sols et de classer les zones bâties de façon homogène selon leur organisation (pavillonnaire avec étage/de plein pied, neuf/ancien...).

L'ensemble a permis de constituer une base socio-économique obtenue par croisement des différentes données, géographiques, typologiques, économiques. Le résultat de ces croisements devrait être disponible fin 2006.

L'étude hydrologique du bassin a permis d'apprécier les débits pour des événements passés (1993, 1995, 2001, 2003) et de préciser les débits des crues théoriques (décennale, cinquantennale, etc.). Des simulations des lignes d'eau correspondantes ont été réalisées.

II. Stratégie d'aménagements hydrauliques pour réduire le risque inondation

Le projet "pilote" de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

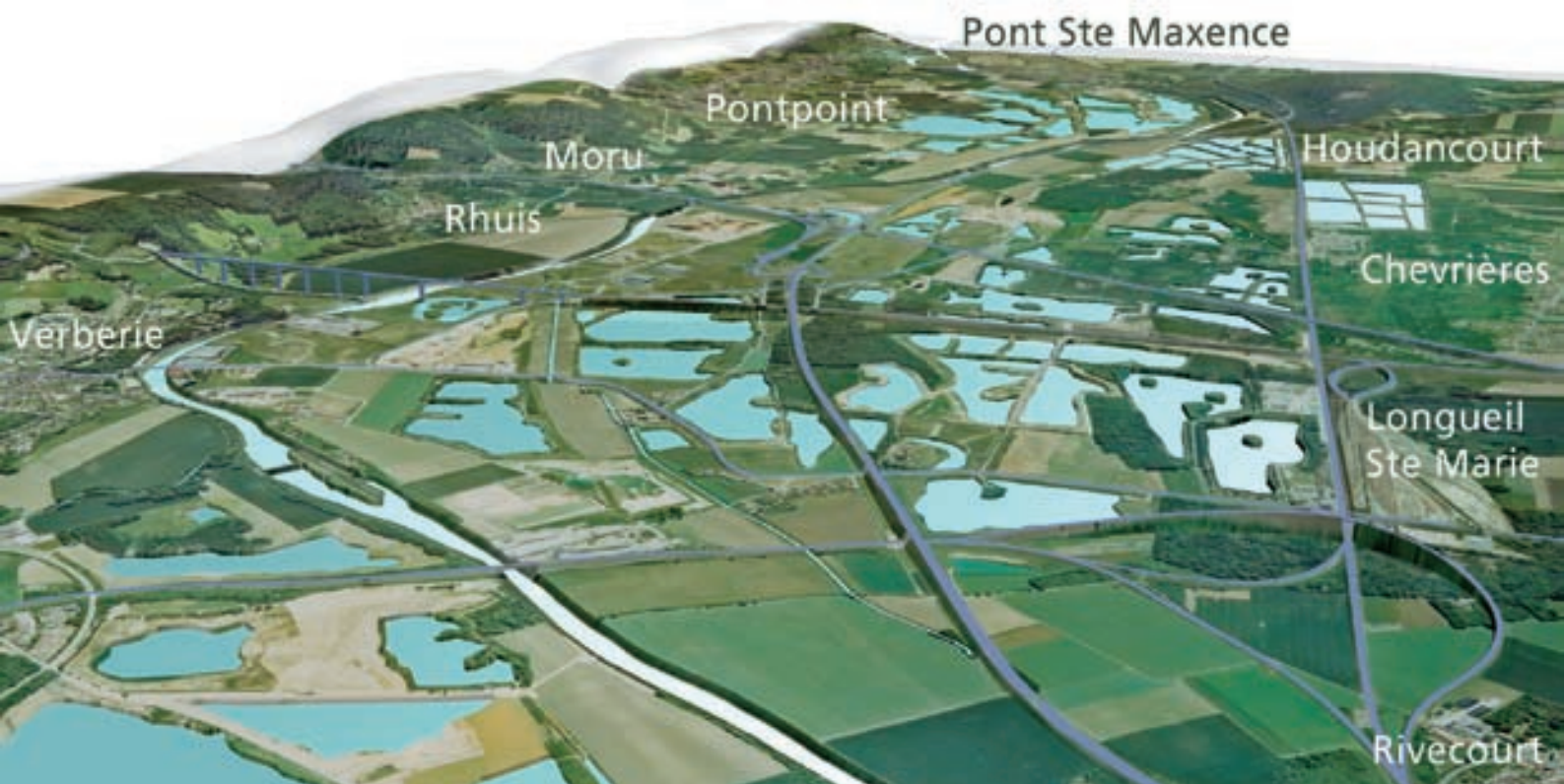
Après les phases de "conception et concertation" relatives au projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie, achevées en 2003 et la phase "enquête" terminée en 2004, l'année 2005 a été marquée par la poursuite de la phase foncière et le lancement des travaux.

En ce qui concerne le foncier, les négociations se sont poursuivies pour l'acquisition des emprises des ouvrages de gestion du dispositif, tant auprès des propriétaires que des exploitants. Les négociations menées avec la Chambre d'agriculture de l'Oise ont permis de valider un barème d'indemnisation des évictions. La publication en février 2005 du décret relatif aux servitudes de passage a permis de lancer les deux enquêtes parcellaire et de servitudes conjointement. Les dossiers ont été déposés à la Préfecture

de l'Oise en septembre pour une enquête fin janvier 2006.

Avec la remise par le bureau d'étude FISH-PASS du diagnostic et des préconisations sur les étangs pour compenser les impacts du projet, l'Entente est à même de proposer des solutions d'aménagement précises aux propriétaires. Certains propriétaires ont accepté les propositions de l'Entente visant à limiter les incidences liées au rabattement des étangs de la rive gauche. Il reste encore des accords à formaliser. Les mêmes négociations ont été engagées avec les propriétaires des étangs de la rive droite, en vue d'accords en 2006.

Le bureau d'étude FISH-PASS a également proposé un dispositif compensatoire des impacts piscicoles lors du réaménagement de la zone de la Corroie sur Verberie. Il comprend une frayère à brochet et une zone humide. La gestion des niveaux d'eau est assurée à partir de l'étang de la Corroie avec un rejet dans l'Automne. Ces principes de réaménagement ont été



repris par le maître d'oeuvre (BIEF) pour l'établissement du dossier de réalisation. Le Conseil supérieur de la pêche, la Fédération départementale de pêche de l'Oise et le Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Automne sont associés à cette étude. Le dossier définitif est prévu pour mars 2006.

La consultation pour la réalisation des travaux a été faite en janvier 2005 et le marché des travaux de terrassement et de génie civil a été attribué au groupement Eurovia, Sethy et Dehé pour un montant de 4 912 858 € TTC en mai. Après les études de réalisation menées par ces entreprises à partir du mois d'août, les travaux ont commencé le 14 novembre. Ils devraient durer près de trois ans.

L'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie rend nécessaire l'évaluation préalable des impacts de ce projet "pilote" sur les sols des parcelles inondables. Aussi, pour apprécier parfaitement les conséquences d'un tel aménagement, il convient d'être en possession d'un ensemble d'éléments qui seront inventoriés dans le cadre d'une étude agricole. Elle établira un état des lieux portant sur les activités en relation avec les inondations dans le périmètre de la zone d'étude

fixée. Elle servira de référence pour évaluer les éventuels préjudices, ouvrant droit à indemnisation selon les principes listés au protocole d'accord établi entre l'Entente Oise-Aisne et la profession agricole. Cette étude démarrera en janvier 2006.

Le projet en chiffres

8 communes d'accueil des travaux d'aménagement

54 communes riveraines bénéficiaires

15 à 20 cm d'abaissement de la ligne d'eau localement pour une crue similaire à celle de 1993

9,7 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 2,5 millions d'euros HT pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, État et Régions)

20 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue

140 000 euros par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires)

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Proisy (02)

La phase de "conception et concertation" de Proisy menée après la validation des études d'avant-projet (AVP) en décembre 2004, s'est poursuivie par la finalisation des études connexes.

Avant d'engager la phase d'enquête nécessaire à l'obtention des autorisations administratives, un premier dossier (AVP et étude d'impact) a été soumis aux services de l'Etat en mai. Cette première instruction a entraîné des modifications et compléments se rapportant aux études d'AVP et d'impact et a permis l'élaboration du dossier d'enquête (demande de Déclaration d'intérêt général - DIG - valant Déclaration d'utilité publique - DUP - et demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau). Ce dossier déposé le 24 octobre en préfecture de l'Aisne est actuellement en cours d'instruction avant finalisation et lancement des enquêtes.

Le dossier DIG permettra à l'Entente de faire participer les communes riveraines, bénéficiaires des travaux, au budget de fonctionnement de l'aménagement.

Comme pour le dossier de Longueil-Sainte-Marie, cette orientation exprime la volonté de l'Entente d'élargir, au niveau local, le principe de solidarité qui sous-tend toutes les actions de l'Etablissement public territorial de bassin. Ainsi, les communes riveraines bénéficiaires d'un investissement auquel elles n'ont pas participé seront invitées à apporter une contribution aux charges récurrentes de l'aménagement. Cette contribution sera calculée au prorata des avantages qu'elles en retireront. Ils seront évalués en prenant en compte, d'une part, le gain hydraulique attendu au droit de chaque commune (les mètres cubes d'eau évités) et, d'autre part, l'importance de la superficie du territoire communal, urbanisé ou susceptible de l'être à l'avenir. Cela représente un effort financier des communes de l'ordre de 6,50 € par 100 mètres cubes d'eau soutirés des zones urbaines inondables en cas de fortes crues.

Après la validation des études d'avant-projet, le maître d'oeuvre a poursuivi les études au niveau Projet. La fin de cette phase est attendue pour février 2006. Dans le cadre de ces études, des recherches de sites potentiels pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réalisation de la digue ont été menées et on permis d'identifier plusieurs sources potentiel-

les. Les besoins sont de 100 000 m³ de matériaux de remblai. L'extraction des matériaux sur le site de Proisy (dans la cuvette de rétention), les digues de l'ancienne sucrerie de Marle et des carrières de craies dans les environs du site sont les trois options principales déjà identifiées. Des investigations complémentaires seront menées en 2006 pour mieux définir les potentialités de chacune de ces options.

L'étude sur les activités foncières et agricoles confiée au groupement Emergence - M.A.Prom - Cabinet Hubert DERIEUX, lancée en octobre 2004, a été terminée en juin 2005. Elle comprend deux volets :

- une étude des structures d'exploitation et de la façon dont elles sont concernées par le projet : fragilisation, morcellement, expropriation. Un recensement de l'ensemble des contraintes individuelles de la vingtaine d'exploitants agricoles concernés permet d'identifier des mesures ponctuelles pour le cheminement des bovins, la gestion des points de rassemblement du bétail, etc.
- un état des lieux de l'activité agricole, dans le souci d'identifier, par des enquêtes récurrentes postérieures à la mise en service de l'aménagement, des impacts qui n'auraient pas été imaginés préalablement.

Cette étude a permis de poser les bases du calcul des indemnités liées à la réalisation de l'aménagement et à sa mise en service.

La réalisation de l'aménagement, compte tenu de son emplacement dans la vallée, nécessite des investigations archéologiques. Des contacts ont été pris avec la DRAC afin de lancer début 2006 une campagne de pré-fouilles. En fonction des résultats de cette campagne, une deuxième campagne plus approfondie pourrait être lancée fin 2006 de façon à se libérer de ces contraintes avant le démarrage des travaux.

Sur le plan financier, le dossier de financement des études de réalisation, des acquisitions foncières et des travaux a été constitué et déposé en juin 2005. Le montant de l'enveloppe budgétaire nécessaire est de 8,2 millions d'euros, dont 6,3 millions pour les travaux.

La concertation entre l'Entente, les représentants des exploitants agricoles et les services des Domaines ont permis l'élaboration d'un protocole pour la détermination des prix des acquisitions et des indemnités d'éviction. Ce protocole servira de référence pour les acquisitions qui seront menées en 2006 après l'arrêté du Préfet pour la déclaration de DUP.

Le projet en chiffres

2 communes d'accueil des travaux d'aménagement

285 ha de superficie de la zone de stockage (sur 4 communes)

18 communes riveraines bénéficiaires

160 m³/s : limitation du débit à l'aval de l'aménagement

8,5 Millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 600 000 euros pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions)

11 Millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue

85 000 euros par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires)



Le Canal Seine-Nord Europe et son incidence sur le projet de ralentissement des fortes crues de l'Oise en forêt de Laigue sur les communes de Montmacq et Le Plessis-Brion (60)

Les études d'avant-projet du canal Seine-Nord Europe ont significativement avancé dans le courant de l'année 2005, et le maître d'ouvrage VNF a associé de nombreux organismes au suivi de ces réflexions. L'Entente Oise Aisne a été particulièrement sollicitée sur le problème de l'impact du canal sur les inondations de l'Oise.

Les simulations des conséquences du canal sur les inondations ont permis d'espérer des gains allant jusqu'à plus d'un mètre sur une crue équivalente à celle de décembre 1993, sur le secteur de Montmacq, légitimant la période d'observation adoptée par l'Entente sur son projet.

Des modifications substantielles des caractéristiques de la crue au droit de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie sont aussi constatées, et il conviendra aux deux maîtres d'ouvrage de se concerter pour adapter leur démarche de façon complémentaire.

Le dossier de consultation, distribué aux acteurs locaux au mois d'octobre, a permis à l'Entente, dans son avis, de faire connaître sa position, notamment sur ce point délicat.

A la demande des élus locaux, les services de l'Entente ont effectué une visite du site du projet de Montmacq le 10 juin. Cette rencontre sur le terrain s'est effectuée en présence de M. Gouteyron, sous-préfet de Compiègne, M. Gonnot, député de l'Oise, M. Carvalho, conseiller général, de M. Tomasi, adjoint au maire de Montmacq, et de M. Seimbille, Président de l'Entente.



Les études de faisabilité lancées par l'Entente Oise-Aisne avaient pour but d'identifier de nouveaux projets à mettre en place.

Quatre secteurs ont bénéficié de notre attention : l'Oise amont, l'Aisne et l'Aire amont, l'Aisne aval et enfin le secteur de Varesnes.

L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de ses affluents pour réduire le risque inondation

L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans le haut bassin de l'Oise pour réduire le risque inondation, menée par le cabinet d'ingénieurs conseils STUCKY depuis novembre 2002, s'est terminée en juillet dernier.

Cette étude avait pour but d'identifier des solutions pour atténuer les crues de l'Oise et de ses principaux affluents (Ton, Gland, Petit Gland) à l'amont d'Etréaupont (02).

Les recherches se sont articulées autour de plusieurs thèmes :

- des aménagements locaux, apportant une solution adéquate à des problèmes d'écoulement en zone urbaine,
- une réflexion sur des principes de gestion des étangs et ouvrages existants, de restauration des cours d'eau,
- l'amélioration des pratiques culturales visant à réduire et retarder les apports d'eau sur des secteurs soumis à l'érosion des terres,
- des aires de ralentissement dynamique des crues afin de réduire et retarder les débits en aval des ouvrages.

Les conclusions quant au choix du scénario et des sites retenus ont été présentées lors du Comité de suivi, le 4 mars 2005 en sous-préfecture de Vervins.

Les recommandations du bureau d'études consistaient en un scénario d'aménagement découpé en deux tranches à réaliser sur environ 10 ans, comportant des préconisations d'aménagements locaux, d'actions sur le bassin versant en matière d'hydraulique douce et de 4 sites d'aires de surstockage :

- le site de Watigny, sur le Gland, en amont de la Forge de Sailly (1,4 million de m³),
- le site de Saint-Michel, sur le Petit Gland, en amont de Saint-Michel (1 million de m³),
- le site de Gergny, sur l'Oise, en amont du pont métallique (1,1 million de m³),
- le site de La Bouteille, sur le Ton, en amont de La Cloperie (0,95 million de m³).

Le plan d'actions pour la période 2006-2015, proposé lors du Conseil d'administration du 24 novembre a suggéré l'engagement des deux premiers sites sur le haut bassin de l'Oise, situés à l'amont immédiat de deux enjeux locaux forts : les villes de Saint-Michel et d'Hirson.

La concertation sur ces deux secteurs a commencé : quatre réunions, à Saint-Michel et à Watigny, ont rassemblé les Conseils municipaux de chacune des deux communes, en présence du Conseiller général du canton concerné. Dans ces deux communes, l'accueil a été très positif. Les présentations faites aux Conseils municipaux ont été placées sous le signe de l'aménagement d'un secteur de vallée. Deux visites de terrain ont été aussi organisées, impliquant directement les élus, habitants, propriétaires et exploitants agricoles, personnel municipal) dans le but d'identifier les diverses contraintes locales. Elles seront intégrées dans le cahier de charges du projet. Ainsi, le bureau d'études désigné par l'Entente courant 2006, aura pour mission d'étudier ces contraintes et de proposer des mesures d'accompagnement au projet principal, destinées à améliorer la situation locale face au risque d'inondations.

L'étude s'est achevée en juillet, avec la remise des différents rapports finalisés et validés, ainsi qu'une note de synthèse, disponible sur le site internet de l'Entente.

L'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de ses affluents pour réduire le risque inondation

Lancée en février 2003, l'étude confiée au bureau d'études SAFEGE couvre l'ensemble du bassin-versant de l'Aisne et de l'Aire en amont de Mouron (08), incluant leurs principaux affluents. Elle visait à identifier des solutions pour atténuer les crues.

Les recherches de SAFEGE se sont articulées autour de deux complémentarités d'actions :

- des techniques d'hydraulique douce particulière-

ment adaptées à des interventions ciblées sur les têtes de bassins-versants,
- l'aménagement d'aires de ralentissement dynamique des crues afin de réduire et retarder les débits en aval des ouvrages.

Le bureau d'études a évalué les différents gains hydrauliques de ces ouvrages conçus seuls ou assemblés dans plusieurs scénarios d'aménagement englobant entre deux et neuf aires de surstockage.

La phase de concertation locale s'est terminée à Sainte-Ménehould en mars. Le comité de suivi s'est réuni à Châlons-en-Champagne les 2 février et 22 avril pour suivre l'avancée des travaux du bureau d'études.

Les recommandations finales du bureau d'études comportent un scénario complet d'aménagement sur l'ensemble du secteur analysé. Une première tranche de réalisations proposée comporte un secteur traité par l'hydraulique douce sur le bassin-versant de l'Auve (51) et la création de 3 ouvrages de ralentissement dynamique des crues à Boureuilles (55), Chaumont-sur-Aire (55) et Villers-en-Argonne (51).

L'étude s'est achevée en septembre, avec la remise des différents rapports finalisés et validés, ainsi qu'une note de synthèse, disponible sur le site internet de l'Entente.

Le plan d'actions pour la période 2006-2015, proposé lors du Conseil d'administration du 24 novembre inclut deux sites sur le haut bassin de l'Aisne : Boureuilles et Villers-en-Argonne.

L'étude de faisabilité d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons

A la demande de l'Entente Oise-Aisne, le bureau d'études ISL mène, depuis octobre 2004, une étude de faisabilité sur le lit majeur de l'Aisne entre Berry-au-Bac (02) et Rethondes (60). Elle a pour but d'identifier des actions pour atténuer les fortes crues de l'Aisne et des sites susceptibles d'accueillir des casiers hydrauliques semblables à ceux de Longueil-Sainte-Marie.

La phase de concertation locale a débuté en février, pour une durée de deux mois. Dix-sept réunions présidées par les Conseillers généraux des cantons concernés et rassemblant les maires des communes du secteur ont été organisées. Elles ont permis d'ex-

pliciter la démarche de l'Entente et de mieux cerner les problématiques locales d'inondation afin de les intégrer dans le cahier des charges des éventuelles études de projet.

L'étude s'est poursuivie, d'un point de vue technique, par la constitution d'un modèle hydraulique et l'analyse de la campagne de suivi piézométrique. Ce suivi, assuré par la société AH2D Environnement, a permis de comparer les niveaux de la nappe alluviale, de l'Aisne et des étangs proches, de décembre 2004 à avril 2005.

Le Comité de suivi s'est réuni à la sous-préfecture de Soissons, les 31 mai et 4 octobre, pour suivre l'avancement de l'étude et prendre connaissance des premiers résultats.

Deux nouvelles réunions locales se sont tenues les 5 et 8 décembre à Bourg-et-Comin et Vic-sur-Aisne, en présence des Conseillers généraux et maires concernés par les propositions de scénarios d'aménagement.

Malgré les espoirs exposés dans les études préliminaires, il semble que ce secteur ne comporte pas de sites parfaitement adéquats pour des casiers hydrauliques. Plusieurs sites ont été retenus par ISL, mais aucun d'eux ne permet les stockages volumineux d'eau espérés, essentiellement en raison de la forte urbanisation de la vallée et d'une imperméabilité insuffisante des étangs.

L'étude s'achèvera début 2006 avec la production des rapports finalisés et validés.

L'étude de faisabilité d'aménagements d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Varesnes

L'étude de recensement des potentialités le long des rivières Oise et Aisne, réalisée en 2001, avait déjà identifié des sites de surstockage sur le secteur de Varesnes. Cependant, les surhauteurs envisagées étaient dérisoires du fait de la présence d'enjeux le long des "cuvettes" potentielles. C'est pourquoi l'Entente n'avait pas retenu de site sur ce secteur.

A la demande des élus locaux formulée en 2003, l'Entente a élaboré le contour d'une consultation pour évaluer les potentialités de casiers hydrauliques sur le secteur de Varesnes (60). Cette technique alternative vise à dériver les eaux excédentaires dans une zone préalablement réservée à l'inondation.

Contrairement au site de Longueil-Sainte-Marie, les terrains du noyonais sont très perméables et les casiers

latéraux se remplissent simultanément à l'arrivée de la crue, par remontée de nappe. Aussi, la faisabilité d'un tel aménagement repose sur le décalage qui existe entre le niveau de crue et la cote piézométrique de la nappe.

Une réunion de lancement s'est tenue le 1^{er} juillet associant les élus locaux et les services concernés afin de finaliser le contenu de la commande. L'étude, confiée au bureau d'études Sogreah, a débuté véritablement le 2 novembre lors d'une seconde réunion de présentation de l'équipe projet et de la démarche retenue.

Le devenir de la digue de protection des habitations de Varesnes sera notamment étudié, en termes de localisation, de stabilité et de cote.

Les conclusions sont attendues pour la mi 2006.

Protocole agricole pour l'indemnisation des préjudices

Le surstockage aggrave les conséquences des inondations sur les terrains agricoles situés dans la "cuvette" en amont de l'aménagement. Pouvoir s'opposer au libre écoulement des eaux pour réguler les crues a été rendu possible par la loi sur les risques naturels et technologiques du 30 juillet 2003, qui a créé les servitudes de surinondation.

Les préjudices agricoles ont été évalués par un groupe de travail rassemblant les représentants de la Profession agricole des cinq départements (Aisne, Ardennes, Marne, Meuse et Oise), de l'Entente Oise-Aisne, de l'établissement public Meuse (EPAMA) et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt de l'Aisne et de la Marne.

Les principes généraux d'indemnisation des propriétaires dont les parcelles sont grevées d'une servitude, et des exploitants dont les conditions d'usage des terres ont été modifiées, feront l'objet d'un protocole d'accord dont les grandes lignes ont été établies dans le courant de l'année 2004. La dernière réunion de ce groupe de travail, le 9 décembre 2004, avait conclu à des divergences d'appréciation, impliquant un retour devant le Conseil d'administration de l'Entente.

Une ultime réunion de ce groupe de travail, le 9 septembre à Laon, a permis de valider les principes, qui ont reçu en séance un accord des représentants des Chambres d'agriculture de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne. Les Chambres d'agriculture de la Meuse et des Ardennes ont souhaité différer leur accord à, d'une part, l'assurance que des principes similaires s'appliquaient aux agriculteurs de ces départements, quel que soit le bassin dans lequel ils se trouvent (Oise ou Meuse) et d'autre part une adhésion des deux Conseils généraux à la démarche de l'Entente.

Une rédaction à caractère juridique de ces principes a été confiée à la Chambre d'agriculture de l'Aisne, ce qui devrait permettre une signature au premier semestre 2006.

Par ailleurs, un barème détaillé, d'une part, de l'indemnisation de la servitude aux propriétaires, d'autre part, de l'indemnisation des dommages occasionnels aux exploitants, sur le site pilote de Proisy, a été élaboré par les services de l'Entente et de la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Les différentes instances ont été appelées à se prononcer sur cette proposition qui sera annexée au dossier d'enquête relatif à l'instauration des servitudes de surinondation sur les 230 hectares du site.



Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation. L'objectif est de réduire pour l'avenir l'importance des dommages et pertes économiques et de limiter les drames humains occasionnés par les fortes crues telles celles de 1993 ou 1995 qui ont affecté l'ensemble du bassin.

L'Entente assure non seulement la maîtrise d'ouvrage pour les plus importantes opérations de cette nature, mais elle aide aussi les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50% pour les études et de 20 % pour les travaux.

La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie.

Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales (et à leurs groupements) qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Un taux d'aide respectif de 50% et de 10% est appliqué pour les études et les travaux correspondants.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2003 à 2005, le nombre de projets de lutte contre les inondations subventionnés (étude et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des dépenses éligibles relatives à ces projets.

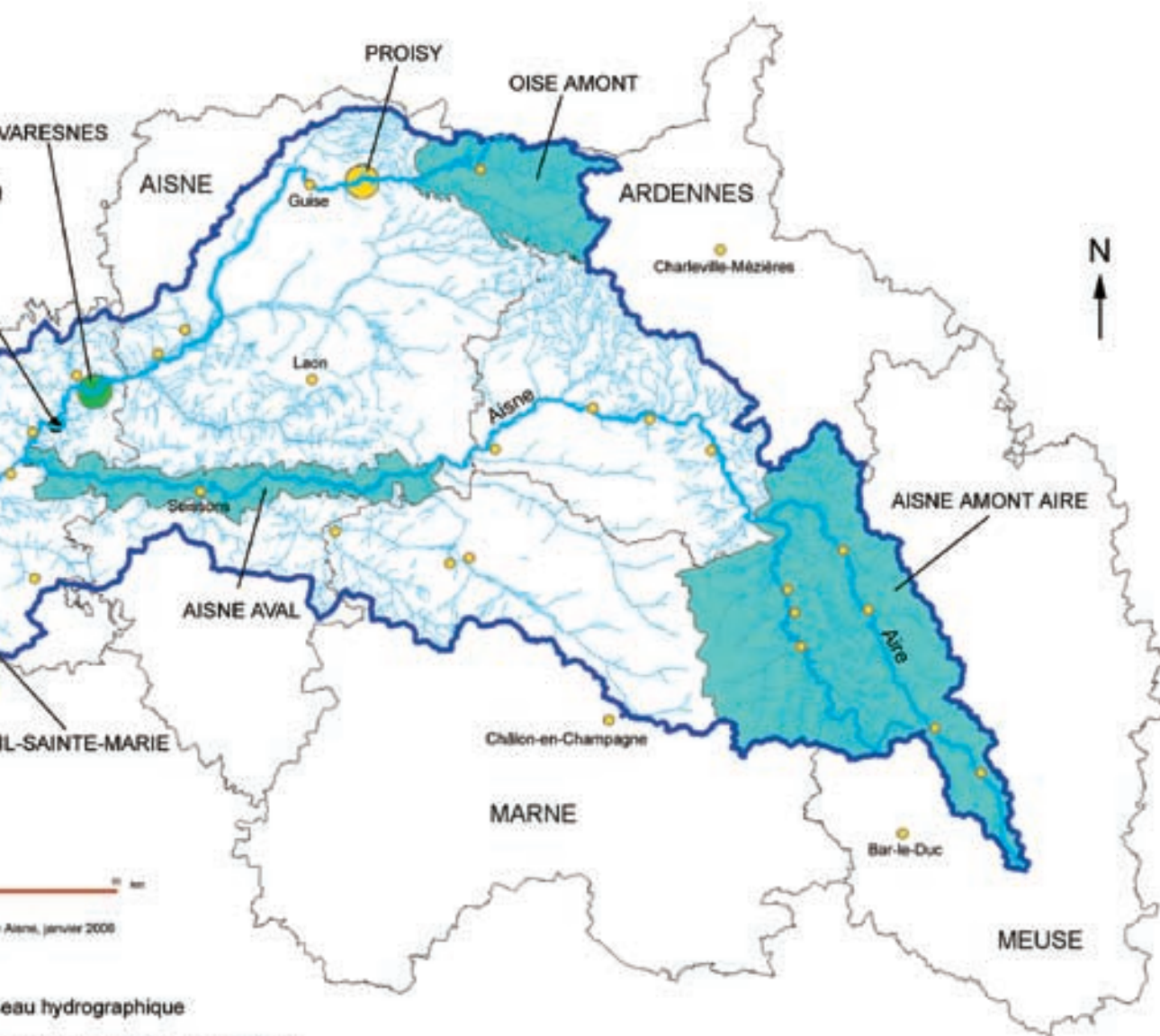
La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

Les aides attribuées en 2005 ont permis à de nombreux maîtres d'ouvrage de lancer des études et des travaux ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau. C'est le cas du syndicat intercommunal de la vallée du Thérain (60) et du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval qui ont mené chacun d'eux en 2005, une étude évaluant les travaux de protection contre les inondations.

Stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque



Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2003	néant	4 948	néant	4 948	1	9 895
2004	néant	53 005	néant	53 005	1	106 010
2005	néant	233 641	néant	233 641	7	717 778
Opérations acceptées	néant	43 874	néant	43 874	4	318 146
Opérations à réserves	néant	15 601	néant	15 601	3	98 385



Plan hydrographique
 du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne
 et de la Seine
 et de la Marne

III - Actions d'hydraulique douce, entretien et restauration des cours d'eau

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation.

Toutefois, les compétences relatives à l'entretien des cours d'eau varient selon le statut juridique des cours d'eau.

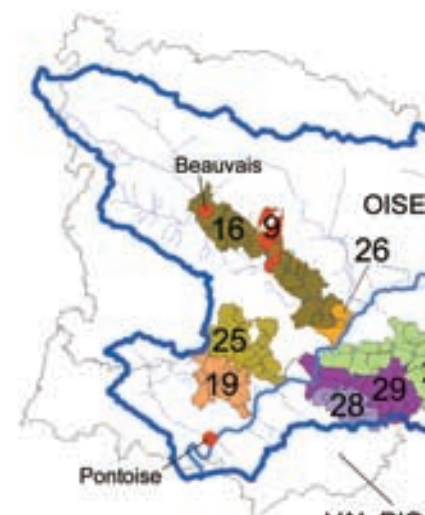
Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections :

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	Les riverains et, à défaut, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc.)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise.	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des sections non navigables des rivières domaniales Oise et Aisne. Elle a bénéficié jusqu'en 2002 des aides de l'Etat (20%), de l'Agence de l'eau (40%) et des départements sur lesquels s'effectuaient les travaux (15%). Or, le désengagement de l'Etat en 2003 et les réticences de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour faire bénéficier l'Entente du décroisement des aides en majorant son taux ont déstabilisé ce programme au moment où les riverains réclament un effort accru en faveur de l'entretien de ces sections de rivières.

Sur les rivières navigables, l'entretien du chenal et des ouvrages nécessaires à la navigation incombe à Voies navigables de France.



Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

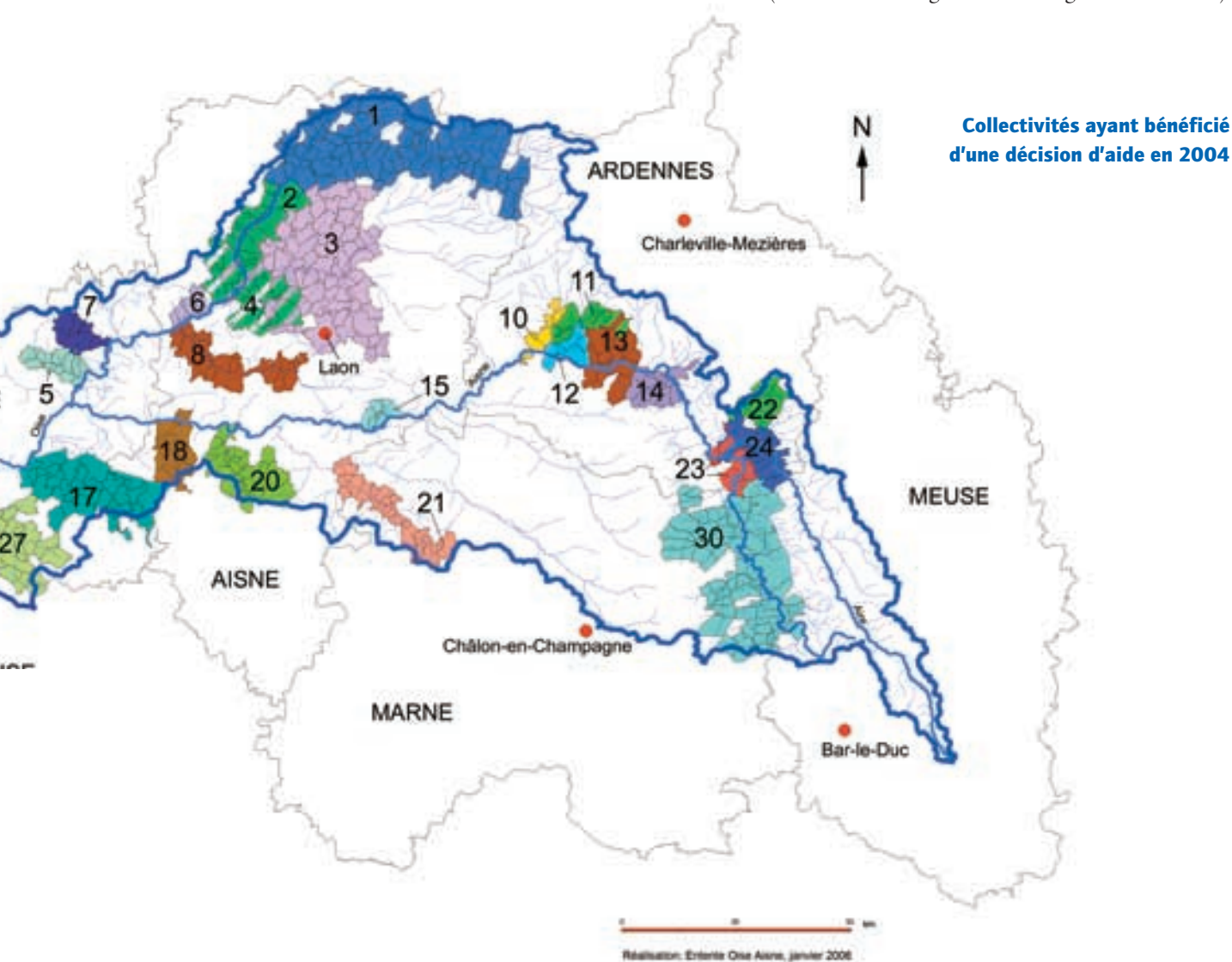
L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière de restauration et d'entretien périodique des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

L'entretien des rivières peut également être réalisé par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser la constitution de toutes structures collectives (syndicats intercommunaux ou autres) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. Depuis avril 1996, l'Entente Oise-Aisne est en mesure d'attribuer aux structures créées à cette fin, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création.

En 2005, aucune collectivité n'a bénéficié d'une telle aide. Un dossier a cependant été déposé pour aider au financement d'une structure porteuse d'un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).



Plusieurs SAGE étant en cours d'élaboration sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne, une réflexion est menée actuellement pour étendre ce régime d'aide aux structures animant un SAGE, sous conditions.

Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent l'instruction des dossiers de demandes de subvention en concertation avec l'Agence de l'eau ainsi que le secrétariat du Comité technique de l'Entente. Ce dernier est chargé d'examiner la pertinence des projets et de produire un avis technique préalable à la présentation au Conseil d'administration des projets considérés éligibles aux aides de l'Entente.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente par délégation du président, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, et des experts invités es-qualité.

Le Conseil d'administration délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres. Depuis septembre 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des aides qu'il apportait en matière d'entretien et de restauration de rivières. La visibilité du Conseil général de l'Aisne est quoi qu'il en soit assurée, notamment, par son logo sur les arrêtés de subvention ou par l'explicitation des aides qu'il verse dans les différents courriers aux collectivités.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en

cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement. L'appel comprend un premier acompte à hauteur de 50% de l'inscription au budget primitif (qui est elle-même issue d'une prévision de décaissements) et un solde ajusté au vu de l'avancement constaté des travaux réalisés par les collectivités.

Cette rupture avec la pratique passée évite notamment de collecter des fonds qui ne font pas l'objet in fine de dépenses de la part de l'Entente.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prise d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

Dorénavant, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à commencer les travaux. Au vu d'éléments attestant de ce commencement (ordre de service à l'entrepreneur), d'un article de presse annonçant les travaux et citant les partenaires financiers et d'un panneau de chantier dans le cas de travaux dont le montant est supérieur à 50.000 € HT, l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

En 2005, le Conseil d'administration de l'Entente a souhaité se positionner sur des demandes de révision d'assiette pour des aides déjà octroyées. Désormais, des règles différentes sont envisagées selon la motiva-

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2002	479 790	572 559		1 052 349	28	2 301 709
2003	643 956	343 106		987 062	31	1 385 241
2004	718 360	498 945		1 217 305	32	2 093 316
2005	1 487 882	728 054	120 983	2 336 919	57	3 407 980
Opérations acceptées	1 662 179	1 122 161	393 800	3 178 140	58	4 620 663
Opérations à réserves	255 535	162 552	16 362	434 449	12	672 703

tion des demandes. En règle générale, la révision est acceptée intégralement, dès lors que le comité technique a émis un avis favorable sur le projet modifié, sauf en cas d'erreur de la collectivité (révision limitée à 15% de l'assiette initiale). L'Agence de l'eau, pour sa part, accepte l'intégralité de la demande d'une révision suffisamment motivée.

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2002 à 2005, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2005, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne mais seulement pour l'année 2005.

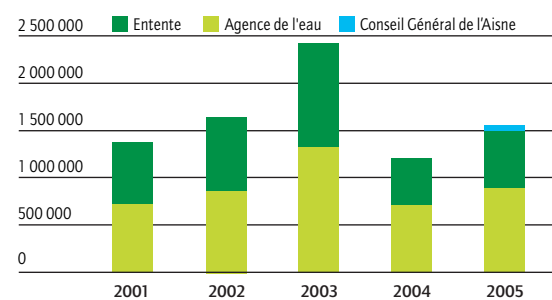
De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2004 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées. Les décaissements ont repris en 2005 un rythme plus conséquent.

Travaux d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables

Depuis de nombreuses années, l'Entente Oise-Aisne réalise, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux d'entretien des sections de rivières domaniales non navigables (Oise et Aisne) dans les départements des Ardennes, de l'Aisne et de l'Oise. Après une pause en 2004 du fait du retrait de l'Etat du plan

Evolution des décaissements (en euros)



de financement, l'Entente a accepté de reprendre à sa charge les 20% manquants, portant son intervention à 45%. L'Agence de l'eau a maintenu son taux de subvention à 40%, refusant de faire bénéficier à l'Entente du décroisement des aides entre l'Etat et l'Agence. Enfin, les 15% additionnels sont supportés par les trois Conseils généraux au prorata des travaux effectués sur leur territoire.

Faisant suite à l'étude de programmation pluriannuelle confiée au bureau d'études SIEE, achevée en 2004, le nouveau programme quinquennal comprend notamment des actions morphologiques de scarification de bancs sur la rivière Aisne, ce qui induit un coût moyen annuel d'environ 800.000 € HT, contre 300.000 € HT consacrés auparavant.

Les consultations d'entreprise ont permis de retenir le groupement SPMC-Benoist Journal comme maître d'œuvre, les entreprises TPRF Ruget et Forêts et Paysages pour les travaux d'entretien et de restauration de la végétation, et l'entreprise Chantiers du barrois pour les actions morphologiques.

Après un commencement des travaux dans le département des Ardennes, depuis Mouron, les actions de scarification de bancs de graviers (brassage des sédiments en bancs et dévégétalisation pour permettre aux petites crues de remobiliser les sables) ont été interrompues fin septembre, du fait d'interrogations des services de police de la pêche (Conseil supérieur

de la pêche, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) sur la mise en œuvre de cette technique.

Une rencontre sur le terrain, le 28 octobre, avec les différents services de police, l'Agence de l'eau, le maître d'œuvre et l'Entente, a permis de préciser les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre et les éventuelles demandes d'autorisations à déposer par l'Entente. Ce programme novateur, lentement élaboré, doit encore être calé.

Les travaux du programme 2005 ont consisté en :

Entretien et restauration des berges

Les actions d'entretien et de restauration des berges ont eu lieu dans le département des Ardennes, sur les communes de Mouron, Vaux-les-Mouron, Challerange, Brécy-Brières, Olizy-

Primat, Savigny-sur-Aisne, Falaise, Voncq, Berry-au-Bac, Gernicourt, Pontavert, et dans le département de l'Aisne sur les communes de Bourg et Comin, Pont-Arcy, Viel-Arcy, Cys-la-Commune, Saint-Mard, Chavonne, Presles et Boves, Vailly-sur-Aisne, Condé-sur-Aisne.

Actions morphologiques

Des travaux de remobilisation des bancs ont été réalisés dans le département des Ardennes, sur les communes de Mouron, Vaux-les-Mouron, Challerange, Brécy-Brières, Olizy-Primat, Savigny-sur-Aisne, Falaise.

Deux réunions d'information des maires concernés et de la Chambre d'agriculture, représentant les exploitants agricoles concernés par les travaux et les accès à la rivière des engins de chantier, ont eu lieu le 29 août à Vouziers et le 22 septembre à Concreux.

Etudes et travaux sur les rivières domaniales Oise et Aisne non navigables

Programme 2005 - Décompte au 12 décembre 2005

		Rivière Aisne		Rivière Oise	
		Département des Ardennes	Département de l'Aisne	Département de l'Aisne	Département de l'Oise
Travaux de restauration	Engagement	416 801	158 781	10 440	11 320
	Mandatement	416 801	158 781	0	0
Travaux morphologiques	Engagement	61 626	0	0	0
	Mandatement	58 626	0	0	0
Maîtrise d'œuvre	Engagement	46 687	15 592	1 025	1 112
	Mandatement	42 313	5 363	0	0
Autres (publicité des marchés et panneaux de chantier)*	Engagement	684	684		684
	Mandatement	684	684		684
Coordinateur SPS	Engagement	950			
	Mandatement	950			
TOTAL	Engagement	526 748	186 523		13 116
	Mandatement	519 374	164 828		684

* Ces prestations sont exonérées de TVA

Les coûts mentionnés dans ce tableau sont présentés HT

Autorisation de programme		727 000
Total général	Engagement	726 386
	Mandatement	684 885

IV - Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte

Implantation d'un radar météorologique dans l'Avesnois

Le radar météorologique de l'Avesnois, situé à Taisnières-en-Thiérache (Nord), a été inauguré le 16 septembre. La Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise adoptée le 8 janvier 2001, prévoyait cette implantation.

De nombreux partenaires financiers ont participé à ce projet européen : l'Union européenne (finançant près de 50%), le ministère de l'écologie et du développement durable, Météo France, le ministère wallon de l'équipement et des transports, les Conseils régionaux du Nord-Pas-de-Calais, de Champagne-Ardenne et de Picardie, les Conseils généraux du Nord, des Ardennes et de l'Aisne, l'EPAMA et l'Entente Oise-Aisne. La participation de l'Entente correspond à 1,1 % de l'investissement total soit 21 000 €. L'intégralité de cette somme n'a, à ce jour, toujours pas été réclamée. Les dépenses de fonctionnement seront prises en charge par Météo France.

Ce nouveau radar, le 20^{ème} du réseau opérationnel de Météo-France ARAMIS, permet de combler un vide dans la couverture nationale aussi bien française que belge. Il est capable de détecter les phénomènes dangereux dans un rayon de 150 à 200 kilomè-

tres. D'un point de vue hydrologique, il couvre des bassins-versants qui subissent régulièrement des débordements : l'Oise moyenne et amont, l'Aisne moyenne, mais aussi la Meuse dans sa traversée des Ardennes, la Somme amont, la Sambre et l'Escaut. En effet la zone couverte englobe les départements de l'Aisne, des Ardennes et du Nord ainsi que les provinces belges du Hainaut et de Namur. Le bassin-versant de l'Oise est désormais presque entièrement couvert par quatre radars : Trappes, Arcis-sur-Aube, Libramont (Belgique) et maintenant celui de l'Avesnois.

Le radar météorologique permet d'obtenir une information pluviométrique fine et spatialisée. Il pourra, une fois calibré et paramétré, indiquer les lames d'eau tombées. Ces données sont essentielles pour mieux prévoir les débits des rivières et donc de mieux gérer le risque d'inondation. Les mesures pluviométriques réalisées seront intégrées dans les modèles de prévision des crues en place sur le bassin de l'Oise. La mise en place de ce radar sur le haut bassin de l'Oise est un des éléments structurants de la prévision des crues réalisée par le futur SPC Oise-Aisne de Compiègne.

Mission de définition préalable au programme de modernisation des pluviomètres

Afin d'améliorer la prévision des crues sur les hauts bassins de l'Oise et de l'Aisne, l'Entente Oise-Aisne s'est engagée en tant que maître d'ouvrage aidé de ses partenaires Etat-Régions, au côté du Service de prévision des crues (SPC), en développant un modèle pluie/débit de prévision utilisant les données pluviométriques acquises en temps réel. Le modèle, appelé HYDROMATH, a été installé et testé en décembre 2001 dans le SPC de l'Oise, intégré au Service de la navigation de la Seine, à Compiègne.

Opérationnel depuis l'hiver 2002-2003, le fonctionnement d'HYDROMATH n'est pas optimal en raison du nombre insuffisant des stations pluviométriques capables de fournir en temps réel les données nécessaires aux prévisions renouvelées plusieurs fois par jour. Météo France n'étant pas en mesure de moderniser la quinzaine de pluviographes manuels



utilisés pour le calage du modèle, l'Entente Oise-Aisne avait décidé d'engager elle-même cette modernisation, en partenariat technique et financier étroit avec les services de l'Etat concernés.

L'Entente a confié, en février 2005, l'étude de définition d'un programme de travaux à la Société du canal de Provence.

Après visite des sites anciens et analyse des options techniques envisageables, la Société du canal de Provence et le comité de suivi ont validé des préconisations pour assurer le fonctionnement d'HYDROMATH :

- 6 pluviomètres sur le bassin de l'Oise amont, dont 3 à créer, rénover ou moderniser,
- 13 pluviomètres sur les bassins de l'Aisne amont et de l'Aire, dont 11 à créer, rénover ou moderniser.

Cette mission préalable s'est achevée en mai 2005. Le rapport est téléchargeable sur le site internet de l'Entente Oise-Aisne.

Cependant, une convention cadre entre la Direction de l'eau du ministère de l'écologie et du développement durable et Météo France a été signée afin de répondre au besoin en pluviomètres, problème récurrent à tous les SPC de France. Cette convention modifie le contexte d'engagement de l'Entente Oise-Aisne, car elle régit la gestion des réseaux pluviométriques dédiés à la prévision des crues, en termes d'organisation et de financement. Toutefois, le SPC de Compiègne s'est appuyé sur les résultats de la mission préalable pour sélectionner et proposer le réseau cible sur le bassin de l'Oise. Sous réserve d'une confirmation écrite et d'une réalisation effective des travaux, le réseau de pluviomètres devrait être modernisé sur la période 2006-2007, mais avec des ambitions dégradées par rapport au niveau jugé nécessaire par le comité de suivi.

L'Entente Oise-Aisne continue d'œuvrer pour l'amélioration des prévisions de crues puisqu'elle a prévu d'adapter le modèle HYDROMATH à la future configuration de ce réseau.

) Perspectives

La solidarité de bassin, objet de nombreux débats au cours de l'année 2005, rassemble en fin d'année cinq des six départements autour d'un plan d'action à 10 ans et ses modalités de financement. La réalisation de sept sites (Longueil-Sainte-Marie au cœur des zones urbanisées les plus vulnérables, trois sites sur l'Oise amont et trois sites sur l'Aisne amont et l'Aire), dont l'autofinancement serait assuré par une clé unique sollicitant particulièrement les Départements de l'aval (76% à charge de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise pour 24% à charge des Ardennes, de la Marne et de la Meuse), est maintenant conditionnée à l'acceptation du projet de nouveaux statuts par le Conseil général de la Marne.

La révision des statuts, actant d'une clé validée par toutes les Assemblées départementales, Marne exceptée, ainsi que le projet de réalisation de sept sites à dix ans et avec une maîtrise des enveloppes financières, sont les prochaines étapes qui attendent l'Institution à l'horizon 2006. La nécessaire cohésion des membres de l'Entente autour d'un projet est la première phase d'une démarche partenariale, associant les Conseils régionaux, l'Etat, mais aussi l'Europe à travers les futurs crédits relatifs à l'objectif 2.



Annexes

Rétrospective 2005

Janvier

24 janvier	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
25 janvier	Réunion de lancement de l'étude "conception et réalisation d'une exposition itinérante sur la gestion du risque inondation sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne"
26 janvier	Présentation du projet de Saint-Michel (02) au Conseil municipal, en présence de M. Jean-Jacques Thomas, conseiller général du canton d'Hirson
28 janvier	Rencontre du président et des services de l'Entente avec les associations de sinistrés de l'Oise et du Val d'Oise, au Conseil général du Val d'Oise
31 janvier	Réunion d'information sur les perspectives d'acquisitions foncières avec les exploitants agricoles concernés par le projet de Longueil-Sainte-Marie (60)
31 janvier	Présentation du projet de Watigny (02) au Conseil municipal, en présence de M. Jean-Jacques Thomas, conseiller général du canton d'Hirson

Février

2 février	Réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne et de l'Aire, pour réduire le risque inondation, au Conseil général de la Marne
14 février	Réunion d'avancement de l'état des lieux foncier et agricole de Proisy, à Laon
17 février	Réunion avec les services de l'Etat pour l'élaboration des messages à restituer au sein de l'exposition itinérante
17 février	Participation du directeur de l'Entente au SAGE de l'Oise-Aronde
23 février	Intervention du directeur de l'Entente à la réunion de la Commission géographique "Vallées de l'Oise" du Comité de bassin Seine-Normandie à Compiègne
24 février	Réunion du groupe technique sur la gestion hydraulique de l'Oise dans le cadre des études d'avant-projet sommaire de la liaison Seine-Nord Europe engagées par VNF, à Compiègne

Mars

3 mars	Comité technique de l'Entente
4 mars	4 ^{ème} réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, pour réduire le risque inondation, à la sous-préfecture de Vervins, sous la présidence de Mme la sous-préfète Anne Bisson
8 mars	1 ^{ère} réunion du Comité de suivi des travaux d'entretien des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne, à Laon
9 mars	Réunion de lancement de l'étude "Mission de définition du programme de modernisation du réseau de pluviomètres nécessaires à la prévision des crues sur les hauts bassins versants de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire"
10 mars	Réunion du Bureau de l'Entente
10 mars	Commission d'appel d'offres
11 mars	Participation du président et du directeur de l'Entente au Comité consultatif des études du projet de Canal Seine-Nord Europe, à Amiens, sur invitation du préfet de la région Picardie
17 mars	Election des membres du Comité de bassin, candidature de M. Seimille en suppléance de M. Tessier, président de l'EPTB Marne
18 mars	Participation au groupe de gestion des eaux de surface du SAGE Oise-Aronde
18 mars	Réunion d'avancement de l'état des lieux foncier et agricole de Proisy, à la Chambre d'agriculture de l'Aisne
21 mars	Réunion du groupe technique sur la gestion hydraulique de l'Oise dans le cadre des études d'avant-projet sommaire de la liaison Seine-Nord Europe engagées par VNF, à Compiègne
22 mars	Rencontre du président et des services avec les élus marnais au sujet de l'étude de faisabilité sur l'Aisne amont et l'Aire, sous la présidence du sous-préfet de Sainte-Ménéhould
24 mars	Comité de suivi du marché "approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées"
30 mars	Participation de l'Entente (M. Lamorlette et Mme Gatinois, administrateurs) au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'AFEPTB, à l'Assemblée nationale
30 mars	Réunion du Comité de concertation hydraulique sur la vallée de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne

Avril

7 avril	Intervention du directeur à l'Assemblée générale de l'Association des riverains du Bassin de l'Oise
7 avril	Participation du directeur à la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Oise-Aronde, à Compiègne
12 avril	Réunion du groupe technique hydraulique du projet de canal Seine-Nord Europe
13 avril	Réunion des 6 présidents des conseils généraux, membres de l'Entente, à l'Assemblée nationale (projet de révision des statuts de l'Entente)
21 avril	Conseil d'administration de l'Entente
21 avril	Commission d'appel d'offres
22 avril	Comité de suivi de l'étude de faisabilité sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire, à Châlons-en-Champagne
28 avril	Participation du directeur à une réunion de présentation du SAGE "Aisne Vesle Suipe", à Vailly-sur-Aisne
28 avril	Commission d'appel d'offres

Mai

4 mai	Présentation de l'avancement de l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise au conseil municipal de Watigny
9 mai	Rencontre des services de l'Entente avec les services du Conseil général de la Marne
10 mai	Réunion inter-services de l'eau pour examiner les modalités de mise aux enquêtes du projet de Proisy, sous la présidence de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aisne
12 mai	Participation du directeur au groupe de gestion des eaux de surface du SAGE Oise-Aronde
18 mai	Participation du directeur et de la responsable de la communication à une réunion de travail de l'EPAMA sur le projet de protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitations agricoles de la zone de ralentissement dynamique des crues à Mouzon (08)
19 mai	Comité de suivi de l'étude de définition pour la modernisation du réseau des pluviomètres
20 mai	Participation du directeur à une réunion organisée par le sous-préfet de Compiègne concernant l'étude hydraulique de modélisation des crues de l'Oise et de l'Aisne, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC)
23 mai	Rencontre des services de l'Entente avec les services du Conseil général du Val d'Oise
26 mai	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
30 mai	Participation du directeur et de l'adjoint au directeur au Comité de gestion des prairies inondables de Noyon organisée par le Conservatoire des sites naturels de Picardie
31 mai	Comité de suivi de l'étude de faisabilité sur le secteur de Soissons, à Soissons, sous la présidence de M. le sous-préfet Lionel Lemoine.
31 mai	Réunion publique de présentation du projet de Proisy, à Proisy

Juin

3 juin	Commission d'appel d'offres
6 juin	Réunion du groupe technique hydraulique du projet de Canal Seine-Nord Europe
8 juin	Comité technique du plan d'actions de prévention des inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne (PaPI), à l'Agence de l'eau Seine-Normandie de Compiègne
9 juin	Participation de l'Entente à la préfecture du Val d'Oise dans le cadre de la révision du Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Oise (PPRIVO)
9 juin	Comité technique de l'Entente
10 juin	Visite du site du projet de Montmacq, avec M. Gouteyron, sous-préfet de Compiègne, M. Gonnot, député, M. Carvalho, conseiller général, M. Tomasi, adjoint au maire de Montmacq, M. Seimbille, président de l'Entente, et les services de l'Entente
14 juin	Participation du président de l'Entente à l'inauguration du barrage de Creil rénové
16 juin	Colloque dans le cadre de la valorisation du programme de recherches Evaluation et Prise en compte des Risques naturels et technologiques (EPR) au MEDD
20 juin	Réunion du comité de concertation sur la gestion hydraulique de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne
23 juin	Rencontre des services de l'Entente avec les services de la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour finaliser les barèmes d'acquisition des terrains de Proisy
24 juin	Réunion de présentation des études relatives à l'élaboration du Plan de prévention du risque d'inondation sur la vallée de l'Oise, à la sous-préfecture de Vervins
24 juin	Rencontre des services de l'Entente avec le directeur général des services du Conseil général de l'Aisne, M. Denis Harlé
27 juin	Rencontre des services de l'Entente avec le directeur général des services du Conseil général des Ardennes, M. Alain Guillaumin, à Charleville-Mezières
29 juin	Rencontre des services de l'Entente avec la FDSEA de la Marne
30 juin	Réunion publique de présentation des aspects fonciers du projet de Proisy, à Proisy

Juillet

1 ^{er} juillet	1 ^{ère} réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagement de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes, à l'Hôtel de ville de Noyon avec la présence de M. Gouteyron, sous-préfet de Compiègne, et M. Gonnot, député
4 juillet	Rencontre des services de l'Entente avec les agriculteurs de Pontpoint concernés par le projet de Longueil-Sainte-Marie
4 juillet	Participation des services de l'Entente à une réunion avec le conseil municipal de Saint-Michel relative à l'étude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, pour réduire le risque inondation, et l'intégration des problématiques locales, en présence de M. Thomas, conseiller général du canton d'Hirson
5 juillet	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
6 juillet	Participation du directeur et du directeur adjoint au groupe de travail de la Commission géographique des vallées d'Oise
7 juillet	Rencontre des services de l'Entente avec les services du Conseil général de l'Oise
7 juillet	Visite de terrain sur le site de Watigny
13 juillet	Réunion du secrétariat technique local des vallées d'Oise
25 juillet	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
29 juillet	Rencontre des services de l'Entente avec les services de la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour élaborer le barème d'indemnisation des servitudes et des dommages occasionnels relatifs au site de Proisy

Août

29 août	Réunion de présentation, aux maires concernés, des travaux sur les rivières domaniales non navigables à Vouziers, en présence de M. le sous-préfet de Vouziers, M. Arthur Soëne
---------	---

Septembre

2 septembre	Rencontre du président et des services de l'Entente avec le président du Conseil général de la Marne, M. René-Paul Savary, à Châlons-en-Champagne
8 septembre	Comité technique de l'Entente
8 septembre	Participation au groupe de gestion des eaux de surface du SAGE Oise-Aronde
9 septembre	Réunion du groupe de travail sur l'élaboration d'un protocole pour l'indemnisation des préjudices créés par les aménagements d'écrêtement des crues
13 septembre	Rencontre des services de l'Entente et de l'Agence de l'eau avec les présidents adhérant à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des rivières de l'Aisne, à Chivy-les-Etouvelles
14 septembre	Rencontre des services avec les services du Conseil général de la Marne
15 septembre	Réunion du Bureau de l'Entente
19 septembre	Participation du président au Comité de consultation du Canal Seine-Nord-Europe à Amiens
29 septembre	Réunion du Comité de suivi de l'exposition itinérante

Octobre

3 octobre	Rencontre des services de l'Entente avec M. Daudigny, président du Conseil général de l'Aisne et M. Thomas, 1 ^{er} vice-président, à Laon
4 octobre	Réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne, à l'amont et à l'aval de Soissons, à la sous-préfecture de Soissons, sous la présidence de M. Lionel Lemoine, sous-préfet
5 octobre	Présentation au Conseil municipal de Pontpoint du projet de Longueil-Sainte-Marie
6 octobre	Commission d'appel d'offres
6 octobre	Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne
7 octobre	Participation du directeur et de la responsable de la communication de l'Entente au salon PREVIRISQ, à Mâcon, et intervention du directeur
18 octobre	Rencontre des services de l'Entente avec les agriculteurs de Pontpoint concernés par le projet de Longueil-Sainte-Marie
19 octobre	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
20 octobre	Comité technique de l'Entente
21 octobre	Visite de terrain sur le site de Saint-Michel
24 octobre	Dépôt du dossier de Proisy pour validation administrative (demande de DIG et demande d'autorisation au titre de l'article 10 de la loi sur l'eau) en préfecture de l'Aisne
25 octobre	Rencontre des services de l'Entente avec Mme Michèle Uribarri, directeur général des services du Conseil général de la Meuse, à Bar-le-Duc
28 octobre	Rencontre sur le terrain des différents acteurs concernés par les travaux d'action morphologique sur les rivières domaniales non navigables, à Mouron

Novembre

2 novembre	2 ^{ème} réunion du Comité de suivi de l'étude de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes, à l'Hôtel de ville de Noyon, en présence de M. Gouteyron, sous-préfet, et M. Gonnot, député
3 novembre	Réunion du Bureau de l'Entente
17 novembre	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
18 novembre	Rencontre de quelques directeurs d'EPTB avec le président et le directeur de la Mission risques naturels
24 novembre	Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne
24 novembre	Réunion du comité de concertation sur la gestion hydraulique de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne

Décembre

5 décembre	Réunion locale de présentation des conclusions de l'étude de faisabilité de Soissons, à Bourg-et-Comin
8 décembre	Réunion locale de présentation des conclusions de l'étude de faisabilité de Soissons, à Vic-sur-Aisne
15 décembre	Réunion du comité de suivi de l'approche économique de la réduction du risque inondation et actions de communication associées
16 décembre	Rencontre du président et des services avec Mme la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, à Paris
20 décembre	Participation du directeur à l'Assemblée générale du Comité de défense contre le surstockage d'eau dans la vallée de l'Oise, à Proisy

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2005

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2005**

05-01	Approbation de la séance du Conseil d'administration du 25 novembre 2004
05-02	Election du représentant du département de la Marne au Bureau de l'Entente
05-03	Remboursement d'un acompte versé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie au titre du programme 2004 des travaux d'entretien en rivières domaniales non navigables
05-04	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2004
05-05	Gestion déléguée à l'Entente des aides aux travaux d'entretien et de restauration du cours d'eau apportées par le Conseil général de l'Aisne
05-06	Retirée de l'ordre du jour
05-07	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration sans réserve
05-08	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations
05-09	Mandat donné par l'Etat à l'Entente pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
05-10	Retirée de l'ordre du jour
05-11	Retirée de l'ordre du jour
05-12	Retirée de l'ordre du jour
05-13	Approbation de la décision modificative n° 1
05-14	Délégation au Bureau pour délibérer sur le déclassement du matériel informatique amorti sur le plan comptable
05-15	Suppression d'un poste d'ingénieur en chef et création d'un poste d'ingénieur principal
05-16	Approbation du tableau des effectifs de l'Entente
05-17	Demande au préfet de l'Oise d'institution de servitudes de passage réciproques pour l'accès aux ouvrages construits sur les communes de Chevrières, Houdancourt, Longueil-Ste-Marie, Pont-Ste-Maxence, Pontpoint, Rhuis, Rivecourt et Verberie
05-18	Election du représentant du département de la Marne à la Commission d'appel d'offre de l'Entente

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2005

05-19	Approbation de la séance du Conseil d'administration du 21 avril 2005
05-20	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration sans réserve
05-21	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration avec réserves
05-22	Programmation 2005 : aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations avec réserves
05-23	Exonération des charges de fonctionnement de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie pour sept des huit communes d'accueil
05-24	Exonération partielle des charges de fonctionnement de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie pour la commune de Longueil-Sainte-Marie
05-25	Engagement d'une enquête parcellaire sur le site de Proisy
05-26	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
05-27	Mandat donné par l'Etat à l'Entente pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne, pour l'année 2006
05-28	Souscription de contrats d'assurance des risques financiers découlant du régime de protection sociale pour les agents territoriaux non titulaires
05-29	Augmentation de la ligne de trésorerie et modification de son objet

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2005

05-30	Approbation de la séance du Conseil d'administration du 6 octobre 2005
05-31	Aides complémentaires apportées aux collectivités locales (révision d'assiette)
05-32	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
05-33	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration avec réserves
05-34	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
05-35	Entretien des ouvrages de l'Entente du projet de Longueil-Sainte-Marie, situés sur le domaine communal
05-36	Entretien des ouvrages de l'Entente du projet de Longueil-Sainte-Marie, ouverts à un usage public
05-37	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2004
05-38	Approbation du budget supplémentaire 2005
05-39	Suppression d'un poste d'ingénieur principal et création d'un poste d'ingénieur (subdivisionnaire)
05-40	Approbation du tableau des effectifs de l'Entente au 24 novembre 2005

Synthèse des propositions des Conseils généraux,

faisant suite à la réunion organisée à l'initiative de M.Seimbille le 13 avril, à l'Assemblée nationale et réunissant les présidents des six Conseils généraux membres de l'Entente :

A ce jour, cinq départements sur six (tous sauf l'Aisne) ont transmis leurs réflexions, desiderata voir exigences à l'Entente, suite à la rencontre sollicitée par M. Seimbille, le 13 avril à l'Assemblée nationale.

Dans ces courriers, les 5 présidents ont réaffirmé la notion de "solidarité de bassin", seule la Marne utilisant pour ce faire une formulation plus restrictive : "Le Conseil général de la Marne confirme son plein accord quant à la poursuite de la politique fondatrice de l'Entente visant à assurer le bon écoulement hydraulique des rivières".

> Quant aux clés de répartition :

- Pour le financement des projets de ralentissement dynamique (travaux et charges corrélatives), investissement et fonctionnement :
 - Le Val d'Oise accepte de revoir les clés de répartition sur une base $\frac{3}{4}$ (département aval) $\frac{1}{4}$ (départements amont).
 - Les Ardennes accèdent au principe, sur les mêmes bases, mais avec une participation maximale de ce département de 12.03%.
 - L'Oise reste favorable à une clé de répartition unique, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, soit 30.54% pour ce département. L'Oise refuse la modification du calcul de la clé investissement actuelle.
 - La Meuse souhaite que le calcul des participations des départements au programme de lutte contre les inondations soit déterminé au prorata des populations impactées positivement par l'ensemble du programme. Cette nouvelle clé s'appliquerait de façon unique au frais d'investissement et de fonctionnement.
 - La Marne souhaite que les participations des Départements, tant en investissement qu'en fonctionnement, soient proportionnelles au bénéfice tiré des aménagements et inversement proportionnelle à la surface des aires de surstockage supportées sur leur territoire.
- Pour les autres dépenses :
 - Le Val d'Oise demande le maintien des clés de répartition actuelles.
 - Les Ardennes s'interrogent sur la poursuite de la politique d'aides à l'intention des collectivités.
 - L'Oise réaffirme les mêmes principes que pour les aménagements de ralentissement dynamique.
 - La Meuse propose de revoir la clé de financement pour le programme d'aide aux collec-

tivités sur la base d'une participation de 25 % pour les départements amont et de 75 % pour les départements aval. Néanmoins, la Meuse demande de réfléchir à une solution afin de ramener la participation du fonds commun de l'Entente sur le programme de travaux en rivières domaniales non navigables à 20 % au lieu de 45 %.

- La Marne considère que toute nouvelle politique ou programme d'actions doit requérir l'accord préalable de tous les Conseils généraux. Au besoin, pour faciliter la mise en œuvre d'une politique intéressant une partie seulement des Conseils généraux, une clé de financement particulière n'impliquant que les départements intéressés pourra être négociée.

> Quant au budget :

- Elaboration
 - Le Val d'Oise s'est prononcé en faveur d'une programmation financière pluriannuelle qui limite de façon "draconienne" l'augmentation annuelle des contributions des départements, ceci devant être facilité par le financement par l'emprunt d'une partie des dépenses d'investissement. Les orientations budgétaires annuelles devant être précédées d'une concertation avec les Présidents des Conseils généraux au sein d'un "comité de financeurs".
 - Les Ardennes demandent un plan prévisionnel de programmation financière réaliste, tenant compte des aléas techniques, administratifs et financiers, établi afin de donner aux Conseils généraux toute lisibilité dans leur gestion à plus ou moins long terme.
 - L'Oise demande l'établissement d'un plan pluriannuel d'actions afin de permettre aux Conseils généraux d'avoir une lisibilité sur l'évolution du budget de l'Entente et donc des participations des départements. Ce plan devra être préalablement discuté et adopté par les 6 exécutifs départementaux.
 - La Meuse souhaite que les budgets, en investissement et en fonctionnement, soient à l'avenir plafonnés et contrôlés par la mise en place de programmes pluriannuels en accord avec les départements.
 - La Marne considère que l'Entente doit se rapprocher, préalablement à la tenue des débats d'orientations budgétaires, des Conseils généraux afin que ceux-ci lui indiquent les limites

des engagements nouveaux qu'ils sont susceptibles de supporter.

• Recouvrements

- Les Ardennes demandent que l'Entente apporte une attention particulière à la consommation des crédits. Le département propose qu'il soit possible de dégager des crédits du budget de l'Entente dès lors que l'on aurait la certitude qu'ils ne seraient pas consommés en cours d'année.
- La Meuse demande que soit apportée une attention toute particulière à la consommation des crédits. S'agissant des appels à contributions, le Conseil général considère comme indispensable de revoir le système actuel en produisant des états récapitulatifs des travaux réalisés pour prétendre au versement du solde des subventions.
- La Marne considère que dans un souci de transparence, les versements du solde des contributions des Conseils généraux par programme se feront sur production des justificatifs correspondants.

> Quant à l'indemnisation des préjudices agricoles :

- Le Val d'Oise demande l'adoption d'une charte concertée avec les représentants des agriculteurs sur l'ensemble du bassin.
- Les Ardennes proposent la mise au point du protocole d'indemnisation de la profession agricole et des dépenses d'accompagnement.

- L'Oise accède à l'idée d'une prise en charge des dommages occasionnés sans limitation de durée et réaffirme la nécessité de dialogue avec tous les partenaires.
- La Meuse considère la signature d'un accord avec la profession agricole comme un préalable indispensable à la poursuite du programme de lutte contre les inondations.
- La Marne considère la signature d'un accord avec la profession agricole comme un préalable indispensable à toute décision de réalisation du programme d'aménagement des aires de surstockage.

> Demandes diverses :

- Maîtrise des coûts de fonctionnement (Ardennes, Oise, Meuse), la Meuse précisant son souhait que la participation du département soit révisée et calculée en fonction du poids de sa population dans le bassin versant, soit 0.74%.
- Réaffirmation que l'Entente, est une "émanation des Conseils généraux", et qu'elle doit conduire une politique voulue et partagée par les départements (Marne, Meuse) ; Demande de révision des statuts.
- La Marne ne cautionne pas par ailleurs le mode de fonctionnement des aires de surstockage et demande leur fonctionnement dès les petites crues.

Programme d'actions de prévention des inondations sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne pour les années 2003 à 2006 (circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 2002)

Liste des actions retenues

(Convention Etat - Entente Oise-Aisne - Agence de l'eau Seine-Normandie du 30 janvier 2004)

Types d'interventions	Total dépenses (2002-2006)	Autofinancement par les maîtres d'ouvrage	Agence de l'eau Seine-Normandie	Charte Oise-Aisne Volet interrégional (CPER)	Contribution additionnelle sollicitée de l'Etat
A Informer le public pour développer la conscience du risque	648 000	269 687	0	232 079	146 234
B Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables	45 000	27 000	0	0	18 000
C Approfondir la connaissance du risque inondation, appréhender son évolution et la rentabilité économique des actions projetées pour le réduire	500 000	148 870	0	333 333	17 797
D Réduire la vulnérabilité des enjeux implantés dans les zones inondables	320 000	64 000	96 000	32 000	128 000
E Recréer et aménager des zones d'expansion de crues en amont pour retarder l'écoulement de l'eau	28 186 143	8 472 031	654 000	17 324 095	1 736 017
F Renforcement des services de l'Entente (équipe de projet)	400 000	80 000	160 000	0	160 000
TOTAL (montant en euros TTC)	30 099 143 100,00%	9 061 588 30,11%	910 000 3,02%	17 921 508 59,54%	2 206 047 7,33%

n° Entente	n° MEDD	Intitulé	Dans la charte	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	Assiette TIC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût
Volet Amélioration des connaissances, information et communication																
A1	1	Pose de repères de crues	X	EOA + communes	80 000		40%	32 000	20%	16 000	0%	0	20%	16 000	20%	16 000
A2	2	Appui technique aux CL pour les réunions d'info sur le risque + valorisation prévision des crues		EOA + communes	120 000	X	40%	48 000	20%	24 000	20%	24 000	20%	24 000	0%	0
A4	4	Conception et mise en œuvre d'une exposition itinérante sur le risque inondation		EOA	145 000	X	40%	58 000	20%	29 000	20%	29 000	20%	29 000	0%	0
A5	5	Production et diffusion d'une animation audiovisuelle pédagogique sur les phénomènes de crue	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	20%	20 000	20%	20 000	20%	20 000	0%	0
A6	6	Information sur le risque inondation via internet	X	EOA	40 000		40%	16 000	0%	0	30,23%	12 090	29,77%	11 910	0%	0
B1	11	Favoriser le dialogue entre les populations amont et aval		EOA	15 000	X	40%	6 000	0%	0	0%	0	60%	9 000	0%	0
B2	12	Renforcer la concertation avec les riverains dans le cadre des études préalables		EOA	30 000	X	40%	12 000	0%	0	0%	0	60%	18 000	0%	0
					530 000			212 000		89 000		85 090		127 910		16 000
Volet Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte																
A3	3	Création d'une station d'annonce de crue sur l'Oise et Le Plessis-Brion		EOA + communes	15 000		40%	6 000	0%	0	30,23%	4 534	29,77%	4 466	0%	0
A7	7	Compléter le dispositif d'acquisition de données pluviométriques pour optimiser les modèles pluie-débit	X	EOA	500 000		40%	200 000	0%	0	30,23%	151 130	29,77%	148 870	0%	0
A8	8	Adapter le logiciel HYDRMATH pour y intégrer les mesures des stations pluvio belges		EOA	25 000		40%	10 000	0%	0	30,23%	7 556	29,77%	7 444	0%	0
	9	Modernisation du système de prévision de crues (SNS)	X	SNS	300 000		100%	300 000								
	10	Implantation d'un radar météorologique à Maubeuge (Avesnois)	X	Météo-france	p.m (2M€)		20%	p.m								
		Prévision des crues		SPC Oise-Aisne	p.m		100%	p.m								
					840 000			516 000		0		163 220		160 780		16 000
Volet Elaboration et amélioration des plans de prévention des risques inondation et des mesures de réduction de vulnérabilité																
C1	13	Etablir des cartes de vulnérabilité, de l'aléa et du risque inondation à l'attention des CL Etude de définition préalable	X	EOA	335 000 30 000	X	40% 40%	134 000 12 000	20% 0%	67 000 9 068	20% 30,23%	67 000 9 068	20% 29,77%	67 000 8 932	0% 0%	0 0
Cl bis	14	Mettre en place un SIG sur le risque inondation exploité par l'EOA pour le compte des CL		EOA	145 000	X	40%	58 000	20%	29 000	20%	29 000	20%	29 000	0%	0
C2	15	Faire une analyse rétrospective de l'évolution du risque inondation sur 50 ans		EOA	65 000	X	40%	26 000	20%	13 000	20%	13 000	20%	13 000	0%	0
C3	16	Evaluer les gains économiques liés à la réduction du risque inondation et apprécier la rentabilité des actions engagées à cette fin	X	EOA	110 000	X	40%	44 000	20%	22 000	20%	22 000	20%	22 000	0%	0
D1	17	Elaborer, publier et diffuser des plaquettes d'information sur les actions à engager pour réduire la vulnérabilité		EOA	20 000	X	40%	8 000	30%	6 000	0%	0	30%	6 000	0%	0
D2	18	Mettre en oeuvre un programme d'aide pour le diagnostic de la vulnérabilité des services d'eau des CL		Collectivités locales	300 000	X	40%	120 000	30%	90 000	0%	0	20%	60 000	10%	30 000
E1 c	21	Elaborer un protocole d'accord avec la profession agricole pour l'indemnisation des préjudices	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	0%	0	30,23%	30 226	29,77%	29 774	0%	0
	40	Réalisation d'un atlas de zones inondables			p.m		100%									
	41	Réalisation d'un plan de prévention des risques inondation			p.m		100%									
	43	Inventaire des ouvrages hydrauliques intéressant la sécurité des populations du projet			p.m		100%									
					1 105 000			442 000		227 000		170 294		235 706		30 000

n° Entente	n° MEDD	Intitulé	Dans la chartre	Maîtrise d'ouvrage	Coût Total (dépense subventionnable)	Assiette JTC	ETAT		AESN		REGIONS		MAITRES D'OUVRAGE		AUTRES FINANCEURS	
							Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût	Part	Coût
Volet Actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées																
E1f	24	Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à partir de gravières existantes dans le secteur de Soissons	X	EOA	200 000		40%	80 000	9,77%	19 548	30,23%	60 452	20%	40 000	0%	0
E2a	26	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne : étude juridique et économique préalable	X	EOA	80 000	X	40%	32 000	9,77%	7 819	30,23%	24 181	20%	16 000	0%	0
	27	Restauration du lit majeur de l'Aisne à Berneuil-sur-Aisne : Maîtrise d'œuvre et travaux	X	Communauté de communes - Attichy	1 000 000		40%	400 000	0%	0	0%	0	30%	300 000	30%	300 000
E2b	29	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie : phase travaux 1	X	EOA	6 000 000		40%	2 400 000	0%	0	30,23%	1 813 559	29,77%	1 786 441	0%	0
	30	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie : phase travaux 2	X	EOA	2 700 000		40%	1 080 000	0%	0	30,23%	816 102	29,77%	803 898	0%	0
E2c	32	Aménagement d'une aire de ralentissement des crues sur le site de Proisy : travaux	X	EOA	5 000 000		40%	2 000 000	0%	0	30,23%	1 511 299	29,77%	1 488 701	0%	0
E2d	34	Aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Montmacq - travaux	X	EOA	3 000 000		40%	1 200 000	0%	0	30,23%	906 780	29,77%	893 220	0%	0
E3	35	Projets de ralentissement des crues envisagés sur 2004-2006 (secteur Soissons, Dpt Oise, Dpt Ardennes, Dpt Marne, Dpt Meuse-2, Dpt Aisne-2)	X	EOA	6 700 000		40%	2 680 000	0%	0	30,23%	2 025 141	29,77%	1 994 859	0%	0
E3bis	35bis		X	EOA	6 550 000		40%	2 620 000	0%	0	30,23%	1 979 802	29,77%	1 950 198	0%	0
					31 230 000			12 492 000		27 367		9 137 316		9 273 316		300 000
Volet Conduite de projet																
F1	37	Créations de postes pour l'Entente (4)	X	EOA	800 000	X	40%	320 000	50%	400 000	0%	0	10%	80 000	0%	0
F2,F3	38	Equipement divers (dont location de bureau)	X	EOA	100 000	X	40%	40 000	50%	50 000	0%	0	10%	10 000	0%	0
					900 000			360 000		450 000		0		90 000		0
MONTANTS TOTAUX					34 605 000			14 022 000		293 367		9 555 921		9 887 712		346 000

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2005

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2005

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			AESN	Entente	CGO2		
ENTRETIEN, Programme 2005							
E04/21	SI du Bassin de l'Esches	60	50 294	31 434	0	Entretien programme 2004 tranche 4	125 736
E04/22	SIAE de la Divette	60	14 701	9 188	0	Entretien tranche 1	36 752
E04/23	SIAG du Ru de Voidon et Affluents	02	7 086	4 478	0	Restauration et entretien du ru de Voidon et ses affluents, tranche 4	17 912
E04/24	SD des Marais de la Basse Ailette	02	6 746	4 267	0	Entretien des affluents et des sous affluents tranche 3	17 068
E04/25	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	4 208	2 630	0	Entretien de l'Aronde, programme 2004 tranche 4	10 520
E04/26	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	6 632	4 145	0	Entretien de la Verse et de ses affluents, programme 2005	16 580
E04/27	SI pour le Curage de la Rive	02	8 970	4 054	0	Entretien courant de la Rive programme 2004	16 217
E04/28	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	48 800	30 500	0	Entretien régulier des cours d'eau programme 2004	122 000
E05/01	SI pour le Curage de la Rive	02	9 388	5 533	3 320	Entretien courant de la Rive programme 2005	22 132
E05/02	SIBV de la Nonette	60	24 000	15 000	0	Entretien programme 2004 tranche 2	60 000
E05/03	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	4 533	2 833	0	Entretien programme 2003 et définition du prochain programme pluriannuel	11 332
E05/04	SIA de la Vallée de l'Automne	60 et 02	14 400	9 000	0	Entretien de l'Automne programme 2005	36 000
E05/05	SIAE de la Thève	60	34 566	21 604	0	Entretien programme 2005	86 415
E05/06	SIAE de la Crise	02	12 502	7 814	0	Entretien de la Crise tranche 4	31 256
E05/07	SIAE de la Crise	02	11 648	7 280	0	Entretien de la Crise tranche 5	29 120
E05/08	SIA du Ru de Retz	02	8 841	5 593	0	Entretien tranche 9	22 372
E05/09	SD des Marais de la Basse Ailette	02	30 873	19 590	0	Entretien de la rivière Ailette, tranche 8	78 360
E05/10	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	48 800	30 500	0	Entretien des berges de l'Aisne, programme 2005	122 000
E05/11	SI de la Vallée du Thérain	60	20 040	12 525	0	Entretien programme 2004	50 100
E05/12	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	154 460	96 538	57 923	Entretien de l'Oise tranche 3	386 150
E05/13	SI du Bassin de l'Esches	60	51 832	32 395	0	Entretien programme 2005	129 580
E05/14	SIA du Ru de Beaurepaire	02	5 537	2 459	1 475	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 5	9 834
E05/15	SI de la Trye	60	2 454	1 534	0	Entretien programme 2005	6 136
E05/16	SIA de l'Ardre	51	5 600	3 500	0	Entretien régulier du cours d'eau programme 2005 tranche 1	14 000
E05/17	ASA du Bourgeron	08	3 136	1 960	0	Entretien programme 2005	7 840
E05/18	ASA du Ruisseau de Saulces	08	9 244	5 778	0	Entretien programme 2005	23 110
E05/19	ASA de l'Aisne Supérieure	08	3 302	2 064	0	Entretien des berges de l'Aisne programme 2005	8 254
E05/20	ASA de la Vallée de la Loire	08	4 280	2 675	0	Entretien programme 2005	10 700
*	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	36 120	22 575	13 545	Entretien de l'Oise et de ses bras dans Guise tranche 3	90 300
*	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	6 960	4 350	2 610	Entretien de l'Ailette tranche 7	17 400
*	SIA de la Vallée de l'Automne	60 & 02	29 778	9 400	2 764	Entretien de l'Automne programme 2006	37 600
*	SIAE de l'Avelon et de ses Affluents	60	13 507	8 442	0	Entretien de l'Avelon et de ses affluents, tranche 2	33 768
*	SD des Marais de la Basse Ailette	02	30 140	18 838	11 303	Entretien de la rivière Ailette tranche 9	75 350
*	SD des Marais de la Basse Ailette	02	7 640	4 775	2 865	Entretien des affluents et sous-affluents, tranche 5	19 100
*	SIA du Ru de Beaurepaire	02	19 640	12 275	7 365	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 7	49 100
*	SIAE de la Divette	60	20 476	12 798	0	Entretien tranche 2	51 191
*	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	24 000	15 000	0	Entretien programme 2005 tranche 3	60 000
*	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	16 722	10 451	0	Entretien programme 2006 tranche 4	41 805
*	SIAG de l'Oise Aval et de ses Affluents	02	21 372	13 358	8 015	Entretien de l'Oise et de ses affluents tranche 8	53 430
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	43 240	27 025	16 215	Entretien de l'Oise tranche 4	108 100
*	SI pour le Curage de la Rive	02	6 698	5 416	3 250	Entretien courant de la Rive programme 2005	21 664
*	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	70 026	43 766	26 260	Entretien de la Serre tranche 8	175 065
*	SI de la Vallée du Thérain	60	19 672	12 295	0	Entretien programme 2005	49 180
*	SIAE de la Crise et de ses affluents	02	12 884	8 053	4 832	Entretien tranche 6 (3/4)	32 210
*	SIA de la Vallée du Matz	60	8 440	5 275	0	Entretien tranche 1	21 100
*	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60	19 437	12 148	0	Entretien programme 2005	48 592
*	SI de la Vallée du Thérain	60	28 021	17 513	0	Entretien programme 2006	70 052
TOTAL							2 562 483,00 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			AESN	Entente	CG02		
RESTAURATION, Programme 2005							
R04/14	SIA du Ru de Beaurepaire	02	9 256	5 851	0	Restauration du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 5	23 404
R04/15	SI de la Vallée du Ru de Presles	95	33 053	21 721	0	Etude diagnostic et aménagement pour le ru de Presles	94 438
R04/16	SI du Bassin de la Py	51	10 400	6 500	0	Restauration tranche 1	26 000
R04/17	SI pour le Curage de la Rive	02	0	4 188	0	Protection de berges derrière le centre hospitalier et rue du Bailly à Chauny	16 750
R04/18	SIAE de la Divette	60	4 200	2 625	0	Berges de Passel	10 500
R04/19	CC de l'Agglomération de Reims	51	14 096	8 810	0	Restauration de la Vesle dans le district de Reims, tranche 2003	39 740
R04/20	SMIA du Bassin de la Vesle	51	6 200	11 610	0	Restauration de la Vesle, protection de berges et plantation	46 440
R05/01	SIA du Ru de Retz	02	1 693	1 058	635	Restauration, tranche 9	4 232
R05/02	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	56 464	42 465	25 479	Maîtrise d'œuvre aménagement des berges Gland, Ton, ancienne Sambre	169 861
R05/03	SI de la Vallée du Thérain	60	10 000	6 250	0	Etude d'incidence pour le dossier DIG	25 000
R05/04	AAPPMA d'Asfeld	08	1 144	0	0	Restauration d'une frayère à Asfeld	3 814
R05/05	SIA de la Vallée de l'Automne	60 & 02	1 360	850	0	Analyse des boues préalable à l'épandage à Vauciennes	3 400
R05/06	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	43 816	27 835	16 431	Restauration des ouvrages du moulin de la Hérie	109 540
R05/07	SIAE du ru du Thérinet	60	75 040	46 900	0	Restauration et aménagement du ru du Gournay tranche 6	187 600
R05/08	ASA de la Vallée de l'Aire	08	20 046	9 112	0	Restauration de l'Aire programme 2005	36 448
R05/09	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	11 499	5 227	0	Restauration du Plumion programme 2005	20 908
R05/10	ASA de la Vaux	08	17 399	7 909	0	Restauration programme 2005	31 634
R05/11	ASA du ruisseau de Saulces	08	2 062	1 289	0	Réfection et aménagement du déversoir du canal du Panama (aut. adm.)	5 155
R05/12	AAPPMA de la Vallée de l'Oise amont	08	13 348	8 343	5 006	Aménagement d'une frayère à brochets	33 370
R05/13	AAPPMA des amis de la Gaule	08	777	0	0	Aménagement d'une frayère- commune de Seuil	3 887
R05/14	AAPPMA des amis de la Gaule	08	891	0	0	Aménagement d'une frayère- commune d'Amagne	2 970
R05/15	SIAG de l'Oise Aval et de ses Affluents	02	190 372	27 196	0	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et affluents	271 960
R05/16	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	273 622	39 089	0	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de la Serre aval et affluents	390 888
R05/17	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	21 344	13 340	0	Aménagement des berges de la Nouvelle Théve	53 360
R05/18	ASA de la Vallée de l'Agron	08	8 360	5 225	0	Restauration programme 2005	20 900
R05/19	SI de la Vallée du Thérain	60	3 581	2 238	0	Etude pour les travaux de restauration programme 2003/2007	8 952
*	SIA du Ru de Retz	02	9 394	5 950	3 570	Restauration tranche 10	23 800
*	SIAE de la Divette	60	5 090	3 181	0	Travaux de la Divette suite à la tempête du 17 décembre 2004	12 724
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	0	12 500	7 500	Travaux d'aménagement au droit du CAT "Le Colombier" partie restauration	50 000
*	SIA de la Vallée de la Viosne	95	36 516	20 698	0	Restauration hydraulique et écologique de la rivière Viosne sur la commune d'Ableiges	82 790
*	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	47 024	29 816	17 890	Restructuration du seuil de décharge du moulin de la Plaine à Marle partie restauration	119 264
*	Thiérache Développement	02	15 786	0	0	Aménagement du parcours de randonnée nautique sur la rivière Oise	52 620
*	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	1 680	1 050	0	Travaux programme 2005	4 200
*	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	22 654	13 706	0	Restauration de la Cousance tranche 2 et restauration de la Biesme tranche 1	54 825
*	SIA de la Vallée du Matz	60	824	515	0	Travaux d'urgence suite à la tempête du 17 décembre 2004	2 060
*	SI de la Haute Vallée du Matz	60	1 320	825	0	Maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux de restauration	3 300
*	SI du Bassin de la Py	51	20 000	12 500	0	Restauration tranche 2	50 000
*	SIA du Ru de Retz	02	4 000	2 500	1 500	Nouvelle enquête publique	10 000
*	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	87 392	115 555	69 333	Aménagement du Vilpion et de la Serre à Marle tranche 5	462 221
*	SMIA du Bassin de la Vesle	51	22 800	0	0	Dératisation de la Vesle programmes 2005 et 2006	57 000
*	SIAG du ru du Voidon	02	6 300	3 938	2 363	Restauration du ru du Voidon tranche 6	15 750
*	SIGM de l'Aisne non navigable axonaise	02	18 900	3 000	0	Etablissement du schéma directeur d'aménagement et de gestion de la vallée de l'Aisne non navigable Axonaise	30 000
*	SD des Marais de la Basse Ailette	02	7 428	4 700	2 820	Etablissement des plans du réseau hydrographique	18 800
*	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	311 956	197 606	118 564	Restauration des berges de l'Oise à Guise tranche 7 volet "restauration"	790 424
*	SMEPA des berges de l'Oise	95	19 600	12 250	0	Restauration des berges de l'Oise tranche 1	49 000
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	7 632	4 825	2 895	Etablissement des plans du réseau hydrographique	19 300
*	SIA du Ru de Retz	02	5 350	3 375	2 025	Etablissement des plans du réseau hydrographique	13 500
*	SMIA du Bassin de la Vesle	02	119 000	17 000	0	Etude pour la définition d'un programme pluriannuel	170 000
*	SIAG du Vilpion Amont et de ses affluents	02	12 600	2 000	0	Etablissement du schéma directeur d'aménagement et de gestion du Vilpion amont et de ses affluents	20 000
*	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	24 850	3 750	0	Etude d'aménagement et de gestion du ru des Vanois	37 500
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	02	43 068	27 270	16 362	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie restauration	109 080
*	SI de la Vallée de la Brèche	60	34 456	21 535	0	Travaux de restauration de la rivière	86 140
TOTAL						3 985 449,00 €	

Tableau 2 : Collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2005

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2005					
I04/02	Commune de Thiescourt	60	40 000	Lutte contre les inondations, création d'un bassin, études	80 000
I04/03	Commune de Thiescourt	60	2 875	Lutte contre les inondations, complément dossier loi sur l'eau	5 750
I05/01	Ville de Beauvais	60	22 500	Etude de faisabilité d'aires de surstockage sur l'Avelon	75 000
I05/02	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	28 169	Proposition et évaluation des actions de lutte contre les inondations, Marle	93 895
I05/03	CC de la Haute Vallée de l'Oise	60	33 075	Etude et dossier loi sur l'eau, étude contre les inondations	66 151
I05/04	SIVOM de Chauny-Ternier-la-Fère	02	60 980	Création d'un bassin de stockage en dérivation de la Rive à Chauny	304 898
I05/05	SI de la Vallée du Thérain	60	46 042	Etude relative aux travaux de protection contre les inondations programme 2003/2007	92 084
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	60	3 050	Travaux d'aménagement au droit du CAT "Le Colombier" partie études	6 100
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	60	13 400	Travaux d'aménagement au droit du CAT "Le Colombier" partie inondations	134 000
*	SIAG de la Serre Aval et affluents	02	19 239	Restructuration du seuil de décharge du moulin de la Plaine à Marle part inondation	96 195
*	SIA du Bassin de l' Oise Amont	60	8 185	Restauration des berges de l'Oise à Guise tranche 7 volet "lutte contre les inondations"	81 851
*	SIA de l'Oise Moyenne et de ses Affluents	60	11 525	Aménagement de l'ouvrage de Thenelles partie inondation	57 625
TOTAL					1 093 548,56 €

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu	Montant TTC de l'aide en €
05 1924	4/5/2005	Travaux d'entretien sous maîtrise d'ouvrage Entente	727 000	290 800
05 1923	4/5/2005	Travaux de restauration	1 920 000	768 000
05 1922	4/5/2005	Travaux d'entretien et fonds d'intervention d'urgence	1 305 000	522 000
05 1920	4/5/2005	Fonctionnement de l'Entente Oise-Aisne	715 710	357 900
05 0654	1/1/2005	CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation et exposition itinérante	900 000	180 000
05 4423	6/27/2005	PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	80 000	16 000

Liste des demandes de subventions présentées aux partenaires financiers de l'Entente dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional de lutte contre les inondations (contrat de plan Etat-Région) en 2005

Date de demande	Intitulé du dossier
Février 2005	PAPI 2005/1 : Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues
Juin 2005	CPER 2005/2 : Engagement de la phase "maîtrise foncière, procédures administratives et travaux" du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy

Liste des conventions et marchés contractés par l'Entente en 2005

Numéro de marché	Titulaire	Objet du marché	Montant TTC du marché en €
2005-01	SFR	Achat de téléphones portables et abonnement de 24 mois	3 650
2005-02	SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE	Modernisation du réseau de pluviomètres : mission de définition	17 701
2005-03	MD CONSEIL	Mise en forme et impression de documents de communication : rapport d'activité et lettre de l'Entente Oise-Aisne	Minimum : 20 000 Maximum : 40 000
2005-04 Lot 1	TPRF RUGET	Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : entretien et restauration des berges de la rivière Oise dans les départements de l'Oise et de l'Aisne	Minimum : 89 700 Maximum : 358 000 (4 ans)
2005-04 Lot 2	FORETS ET PAYSAGES	Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : entretien et restauration des berges de la rivière Aisne dans les départements de l'Aisne et des Ardennes	Minimum : 533 715 Maximum : 2 134 860 (4 ans)
2005-04 Lot 3	LES CHANTIERS DU BARROIS ET AMENAGEMENT DU CADRE NATUREL	Travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne : travaux morphologiques sur l'ensemble du réseau (rivières Oise et Aisne dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes)	Minimum : 187 473 Maximum : 749 892 (4 ans)
2005-05	JOURNEL et SPMC	Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de rivières domaniales non navigables sur l'Oise et l'Aisne	Minimum : 79 629 Maximum : 318 438 (4 ans)
2005-06	EUROVIA/SETHY/DEHE TP	Travaux de génie civil et de terrassement pour l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie	4 912 858
2005-07	HYDROGEOTECHNIQUE NORD ET OUEST	Travaux géotechniques et géologiques complémentaires préalables à l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'oise sur le site pilote de Proisy	49 848
2005-08	VERITAS	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réalisation d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Longueil-Sainte-Marie	17 342
2005-09	VERITAS	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative aux travaux d'entretien et d'aménagement des rivières domaniales non navigables	Minimum : 11 960 Maximum : 33 488 (4 ans)
2005-10	Cabinet de géomètres CHOLLET et LEDUC	Travaux topographiques complémentaires préalables au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise	5 740
2005-11	VAN DER BEKEN	Photomontages relatif au projet de Proisy-Montmacq	10 046
2005-12	Cabinet de géomètres CHOLLET ET LEDUC	Recensement et pose de repères de crues	Minimum : 2500 Maximum : 10 000
2005-13	EMPREINTE	Fabrication des repères de crues	33 757
2005-14	SOGREAH	Etude de faisabilité d'aménagement de lutte contre les inondations sur le secteur de Varesnes (Oise)	40 885
2005-15	PEUGEOT	Acquisition d'un véhicule de type citadin et reprise d'un ancien véhicule	9 260
2005-16	MAISON DE L'AGRICULTURE	Etude des activités agricoles et des structures foncières sur le site du projet d'aménagement pilote de Longueil-Sainte-Marie	43 295
2005-17	HYDRATEC	Projet de Longueil-Sainte-Marie : analyse des crues peu débordantes et cartographie des zones inondables	19 692

Liste des supports et outils de communication réalisés en 2005

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne

N°6 – janvier 2005, 1500 exemplaires
N°7 – novembre 2005, 1500 exemplaires

Proisy : aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise

Plaquette d'information, octobre 2005, 2000 exemplaires
Film réalisé en images de synthèse, 10 minutes

Pose de repères de crues, comment faire ?

Plaquette d'information à destination des maires, juillet 2005, 400 exemplaires

L'Entente toutes crues

Feuillelet d'information périodique des services de l'Entente, 250 exemplaires

N°1 – août/septembre 2005
N°2 – octobre/décembre 2005

Rapport d'activité année 2004,

Mars 2005, 500 exemplaires, remis aux membres du conseil d'administration le 31 mars 2005

Publications diverses :

- L'Entente Oise-Aisne : la lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Oise, Les Cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, N°142, août 2005
- La gestion des inondations à l'échelle du bassin de l'Oise, L'eau et les hommes dans le bassin de l'Oise, Agence de l'eau Seine-Normandie, juin 2005

Interventions publiques :

- Quelles sont les responsabilités de chacun face au risque inondation ? Gérard Seimbille, colloque national sur les risques naturels et technologiques, réseau Ideal et Ineris, 22 et 23 juin, Compiègne
- Démarches de concertation pour le déploiement d'aménagements hydrauliques, Jean-Michel Cornet, Laurence Navez, Salon Prévirisq, Mâcon, octobre 2005

Etudes produites en 2005

Hydratec

Diagnostic des risques d'inondation et des protections rapprochées existantes sur les communes de Montmacq et de Le Plessis-Brion (identification des travaux de renforcement)
Juin 2005

Stucky

Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise et de leurs principaux affluents, pour réduire le risque inondation
Juillet 2005

Safège

Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Aisne, de l'Aire et de leurs principaux affluents, pour réduire le risque inondation
Septembre 2005

Hydratec

Travaux connexes au projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie (version provisoire juin 2005)

Aréa

Etude d'impact sur le projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Proisy (02)

Chambre d'agriculture de l'Aisne, MA Prom, H. Derieux et Emergences

Etude des activités agricoles et des structures foncières sur le site du projet pilote de Proisy
Juin 2005

Société Canal de Provence (SCPId)

Programme de modernisation du réseau de pluviomètres nécessaires à la prévision des crues dans les hauts bassins de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire - Etude de définition du programme
Mai 2005

Hydrogéotechnique Nord et Ouest

Etudes géotechniques et géologiques préalables à l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Proisy
Septembre 2005

Cholet-Leduc

Travaux topographiques complémentaires sur le site de Proisy
Août 2005

AH2D Environnement

Campagne de mesures hydrométriques dans le bassin de l'Aisne, décembre 2004-avril 2005
Mai 2005



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

8 bis, Place Saint Jacques - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente-oise-aisne@wanadoo.fr
www.entente-oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel CORNET
Responsable de la communication :
Laurence NAVEZ, directrice adjointe

Mars 2005
Réalisation : MD Conseil
Photos : Entente Oise-Aisne - SNS Compiègne - ©Christian SCHRYVE